

RAPPORT ANNUEL 2024



LA
NEF
POUR LA BANQUE ÉTHIQUE

L'ILE AUX SOLUTIONS

PLANÈTE
BENEFICIAIRE

L' AUTONOMIE ! UNE ÉTAPE HISTORIQUE UNE RESPONSABILITÉ NOUVELLE

2024 restera comme l'année de l'autonomie et comme une étape cruciale dans l'histoire de la banque éthique. C'est le point de départ de la Saison 2 de la Nef qui se caractérise par une liberté nouvelle mais aussi par une responsabilité accrue.

HISTORIQUE

Obtenir l'autonomie par le régulateur est un vrai événement, à contresens de l'évolution du secteur depuis la crise bancaire de 2008. La tendance est à la concentration et aux fusions. Pour une petite banque comme la Nef, prendre son autonomie va donc dans un sens opposé à l'air du temps. En revanche, c'est une direction utile à l'innovation et à une vision éthique de l'utilisation de l'argent.

Mais la décision des régulateurs reconnaît aussi une évolution juste et qui est portée par un mouvement social fort, comme l'a démontré le succès de notre opération Big Banque et l'augmentation de capital citoyen qui a suivi. La preuve est faite que, collectivement, quand nous menons un combat juste, nous pouvons inverser le cours des choses et faire reconnaître notre vision de l'argent et de la banque.

LIBERTÉ

L'autonomie permet à la Nef de devenir clairement la banque éthique et de sortir du carcan de l'adossement. L'avenir nous appartient, il nous revient de construire et d'inventer la banque éthique du XXI^e siècle. Nous devons être capable de comprendre les besoins de la société française en des temps pourtant troublés et incertains, d'avoir la créativité indispensable pour imaginer l'action d'une banque éthique, pour se différencier des banques traditionnelles et des start-up par nos produits, nos pratiques et le sens collectif et citoyen de nos actions.



RESPONSABILITÉ

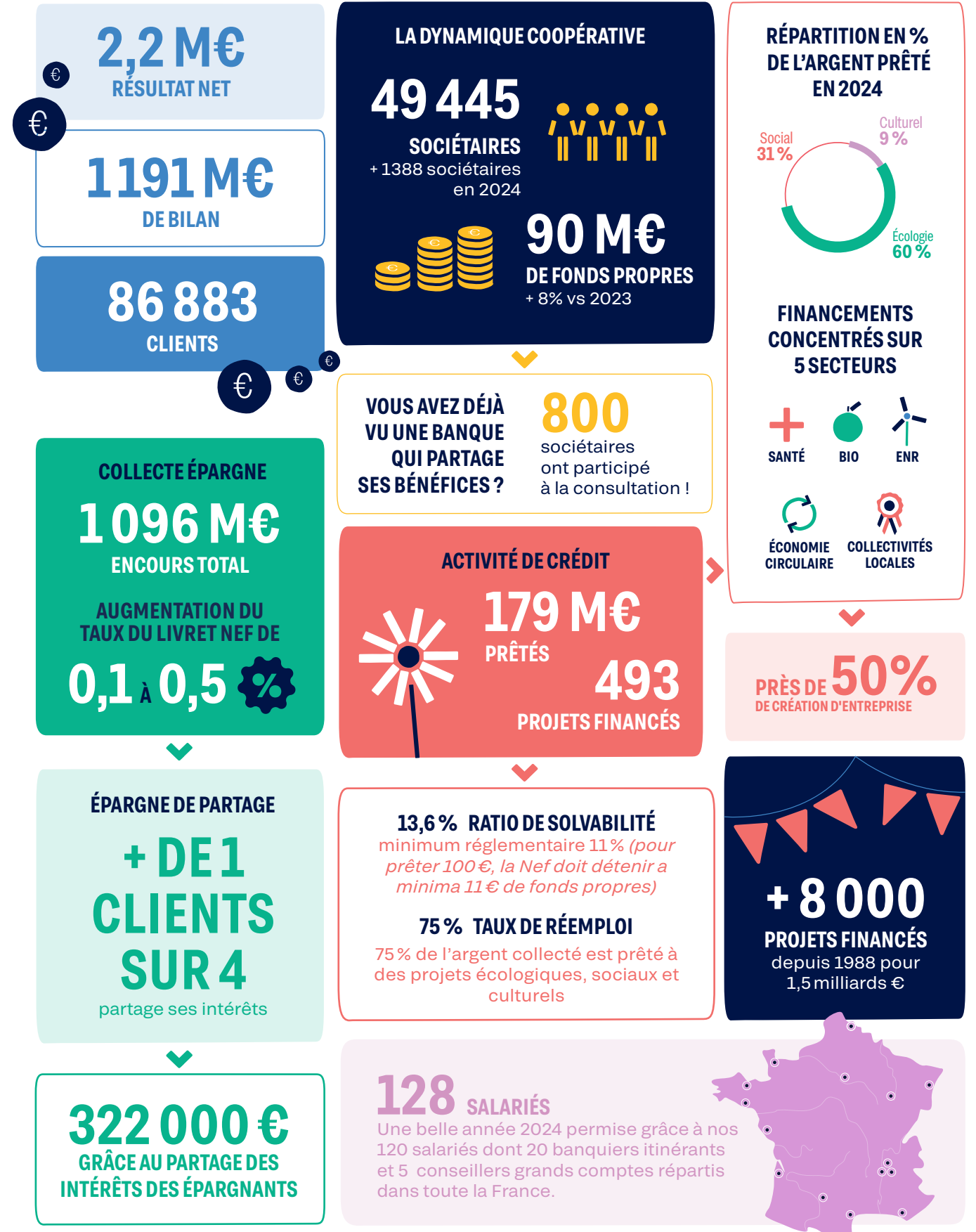
Mais l'autonomie implique aussi une responsabilité accrue, le filet de l'adossement a disparu, nous donnant la liberté, mais nous obligeant aussi à la rigueur. Au moment d'écrire mon dernier éditorial, je sais que les dirigeants actuels et mes successeurs mettront tout en œuvre pour allier rigueur, audace et inventivité. Ils disposent d'une « vie coopérative » active pour soutenir l'organisation et impliquée plus que jamais dans l'expérimentation nouvelle de la démocratie. De quoi aborder avec ambition cette année 2025, décrétée année internationale des coopératives par les Nations unies.

La Nef parce que :

**Nous ne devons pas laisser la banque aux seuls banquiers ;
Nous ne pouvons pas laisser le monde aux milliardaires !**

L'ACTIVITÉ 2024 EN UN CLIN D'ŒIL

**LA NEF DEVIENT OFFICIELLEMENT
AUTONOME ! L'ACPR A VALIDÉ
NOTRE DEMANDE D'AUTONOMIE
DE JUIN 2022.**



SOMMAIRE

- LA NEF OBTIENT SON AUTONOMIE**
Rapport du directoire à l'assemblée générale 4
- LES INSTANCES AU CŒUR DU PROJET**
Rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire..... 12
- NOUS, ON FAIT DE L'ARGENT CONTENT**
Rapport sur la communication 14
- LA NEF AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME SOCIAL ET SOLIDAIRE**
Rapport sur les partenariats 16
- LE FOISONNEMENT COOPÉRATIF**
Rapport sur la vie coopérative 18
- BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL** 20
- GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE, LE FONDEMENT DE NOTRE COOPÉRATIVE**
Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise 24

LA NEF OBTIENT SON AUTONOMIE

BERNARD HORENBEEK
Président du directoire
CORALIE PERSIANI
Membre du directoire et directrice commerciale

CÉLINE SCORDIA
Membre du directoire et directrice risques
IVAN CHALEIL
Membre du directoire et directeur général

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ANNÉE 2024 RESTERA DANS L'HISTOIRE DE LA NEF COMME L'ANNÉE DE L'AUTONOMIE ET DE RÉSULTATS FINANCIERS HISTORIQUEMENT POSITIFS QUI CONFIRMENT L'INSCRIPTION D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ.

Évidemment cette année a été émaillée de défis et de crises qui ont nécessité la pleine mobilisation des équipes et des énergies pour préserver le dynamisme de la Nef et franchir cette étape historique. Dans un contexte économique et politique extrêmement tendu, la Nef a réussi à remplir les conditions lui permettant d'obtenir son autonomie et d'émerger comme un acteur éthique indépendant et 100% transparent sur ses financements. Cette réussite est l'aboutissement d'un investissement considérable de toutes et de tous et d'un engagement d'une ampleur inédite que nous saluons.

Cette autonomie ouvre le champ des possibles et stimule la créativité. Elle incarne l'aube tant attendue d'un engagement renforcé en faveur d'un fonctionnement démocratique au service d'une finance éthique et durable. Cette confiance accordée appelle également désormais des devoirs et des responsabilités et passera par d'importants chantiers. C'est à la fois un cadeau et un combat. Une fois au sommet, il faut continuer à cheminer. Artisans d'une même magnifique aventure collective, c'est ensemble, mus par les mêmes valeurs, que nous continuerons à défendre un modèle bancaire tourné vers le bien commun et que nous pourrions répondre aux besoins croissants de nos sociétaires et d'une finance éthique, sociale et verte en France.

Les autorités régulatrices ont envoyé un signal fort en répondant positivement à notre demande et en donnant, par là, toute sa place à un établissement éthique comme le nôtre. Au vu de la multiplicité des enjeux sécuritaires et réglementaires qui pèsent sur les nouveaux projets déployés, l'action de concorde, la responsabilité et l'exigence s'imposent toutefois face à la dispersion des forces pour atteindre un positionnement ambitieux, affiner notre différenciation, gagner en visibilité et garantir plus de proximité, de transparence et d'exemplarité.

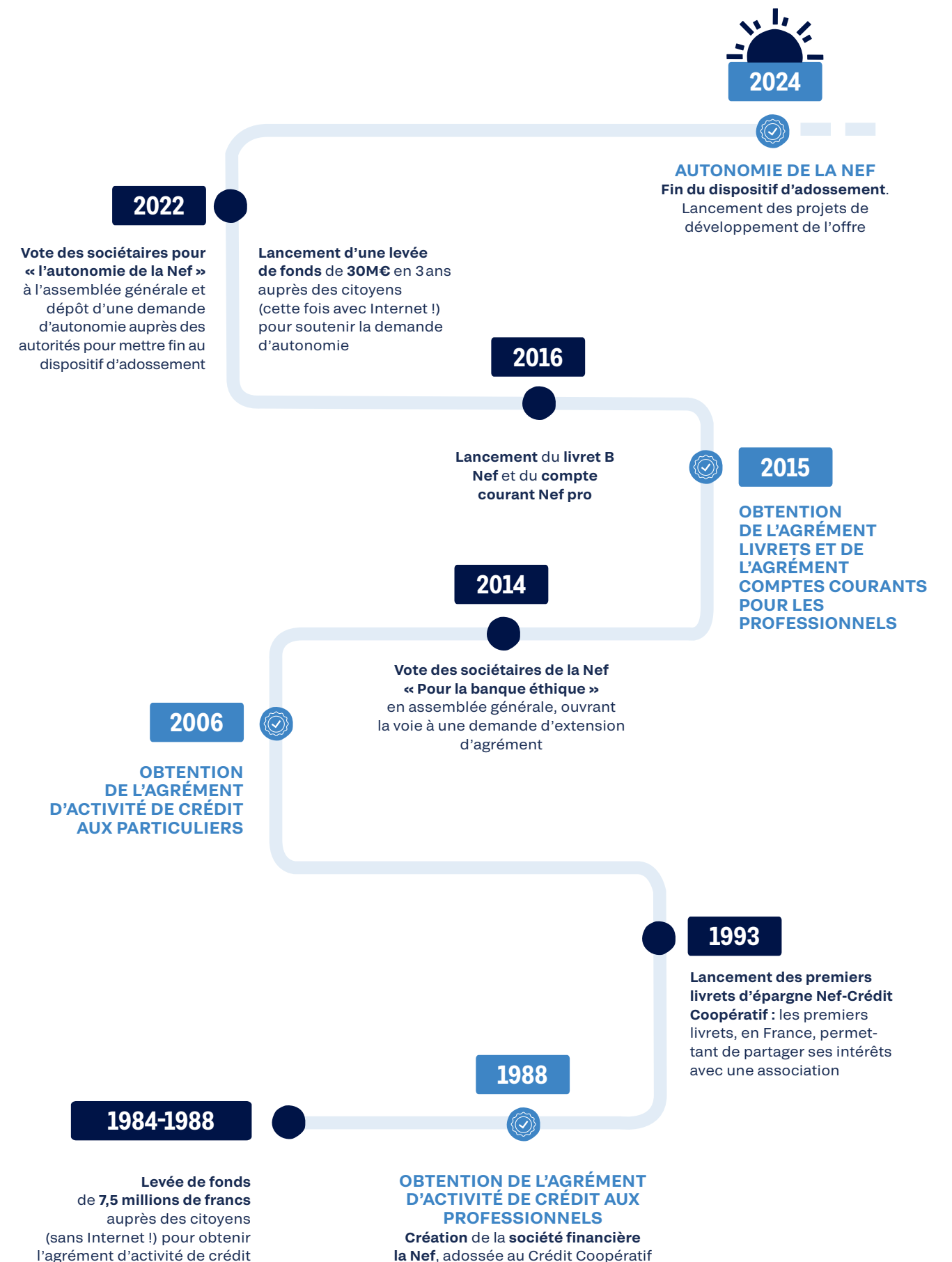
Un tel dessein reposera sur des choix sincères et assumés de communication et sur une rigueur d'exécution. Tous les élans doivent être tournés vers l'avenir. Un nouveau chapitre s'est ouvert. Nous avons besoin que toutes les équipes de la Nef soient acteurs et actrices et ambassadeurs et ambassadrices des innovations et nouvelles orientations pour bâtir harmonieusement « la Nef, Saison 2 ». Nous formulons le vœu que 2025 soit synonyme d'audace, de transformation et de conquête. Faisons entendre nos voix pour faire reconnaître notre poids !



ACTIVITÉ COMMERCIALE

	Nombre (évolution vs 2023)	Encours en MC (évolution vs 2023)
CRÉDIT		
PRÊTS ACCORDÉS	563 (-15%)	188 (+33%)
PRÊTS DÉBLOQUÉS	493 (-7%)	179 (+6%)
PRÊTS EN COURS D'AMORTISSEMENT (HORS PROVISIONS)	3459 (+3%)	901 (+10%)
ÉPARGNE		
LIVRETS PARTICULIERS	52350 (+6%)	872,6 (+4%)
LIVRETS OSBL	209 (-1%)	10,9 (-14%)
COMPTES À TERME PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS	4267 (-1%)	126,8 (+34%)
SOCIÉTARIAT / CAPITAL	49 445 (+3%)	69,6 (+9%)
COMPTES COURANTS PROFESSIONNELS EN GESTION	2 917 (+9%)	62,9 (+3%)

35 ANS DE CONSTRUCTION DE LA BANQUE ÉTHIQUE



COLLECTE DE CAPITAL, PRÈS DE 50 000 SOCIÉTAIRES !

Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres et l'argent mobilisé dans les activités de prêt. Il implique que pour prêter 100 € d'épargne, la Nef doit détenir au moins 14 € en fonds propres. (les fonds propres comprennent notamment le capital, les titres subordonnés remboursables et les réserves).

Le capital est le pilier financier indispensable pour assurer la pérennité et le développement de notre coopérative. En tant que banque, il est aussi impératif que nous maintenions des ratios financiers solides, notamment un bon **ratio de solvabilité**.

À la fin de l'année 2024, **notre capital a atteint 69,6 millions d'euros**, avec une croissance de **+5,8 millions d'euros sur l'année 2024**.

Bien que la campagne Big Banque se soit terminée en 2023, nous continuons à bénéficier du soutien solide de nos sociétaires et accueillons toujours de nouveaux sociétaires désireux de soutenir le projet Nef. Nous comptons 49 445 sociétaires au 31/12/2024.

près de
49 445
sociétaires

Évolution du capital en millions d'euros



COLLECTE D'ÉPARGNE, UNE ÉPARGNE SOLIDAIRE SOUTENUE PAR L'AUGMENTATION DES TAUX DU LIVRET

Nous rappelons que l'épargne à la Nef se compose de livrets Nef pour les particuliers, de livrets OSBL destinés aux organismes sans but lucratif, ainsi que de comptes à terme pour les particuliers et les professionnels.

Les taux de placement à la concurrence sont restés élevés sur 2024. Cependant, notre collecte globale a continué de croître malgré nos taux plus bas.

L'encours du livret particulier Nef a augmenté de **27,9 millions d'euros**, mais avec une croissance moins forte que l'année dernière (+45 millions d'euros en 2023), atteignant ainsi 872,5 millions d'euros pour un total de 52 350 livrets de particulier. L'encours total des livrets Nef (livret particulier et OSBL) est de 883 millions d'euros.

Parallèlement, l'encours global des comptes à terme a progressé de **32 millions d'euros**, portant le total à 126,7 millions d'euros pour 4 195 contrats. Cette croissance sur les comptes à terme est principalement soutenue cette année par le marché du professionnel, avec une augmentation de 23,2 millions d'euros de l'encours.

Nous comptons 2 917 comptes professionnels ouverts au 31/12/2024, soit 229 comptes ouverts en un an.

Un grand nombre de nos épargnants font preuve de générosité en continuant à faire don de leurs intérêts à nos associations partenaires. Grâce à l'augmentation des taux de nos livrets en début d'année, passant de **0,1% à 0,5%**, nous avons pu verser au global **322 000 euros de dons aux associations partenaires** en 2024. Cela représente une multiplication par quatre par rapport à l'année dernière, un record ! (Voir le rapport sur les partenariats page 25.)

LE TAUX DU LIVRET NEF AUGMENTE DE

0,1
à
0,5 %



322 000 €
DE DONS
AUX ASSOCIATIONS
PARTENAIRES

ACTIVITÉ DE CRÉDIT – UNE BONNE DYNAMIQUE, MALGRÉ UN CONTEXTE INSTABLE

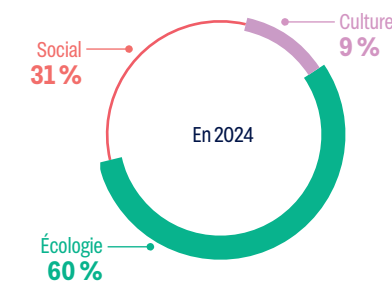
Malgré un début d'année 2024 marqué par une baisse de la demande de crédit et un contexte politique et économique instable et incertain, l'activité de crédit est restée dans une bonne dynamique dans son ensemble cette année. La concurrence a été forte en termes de conditions de taux sur les financements dans un contexte de taux en baisse.

Nous avons clôturé l'année avec de bons chiffres, **179 millions d'euros de débloqués pour 493 dossiers**, soit une augmentation de 6% du montant débloqué et une diminution de 7% du nombre de dossiers par rapport à l'année dernière. L'encours global crédit a atteint les **900 millions d'euros (hors provisions) en fin d'année**. Comme l'année passée, les nouveaux dossiers se sont principalement concentrés sur **les énergies renouvelables, la santé, les collectivités locales et les activités autour du tri et du recyclage**.

Après deux années difficiles, la filière bio est en phase de redressement progressif. Les demandes de financement sont restées assez faibles en 2024, et nous demeurons vigilants face aux risques encore présents dans ce secteur qui reste fragile.

Nous avons toujours à cœur de financer et soutenir des projets locaux sur nos territoires, ce que nous avons de nouveau fait cette année en finançant des commerces de proximité, bars, restaurants, projets agricoles, etc.

Répartition des crédits débloqués

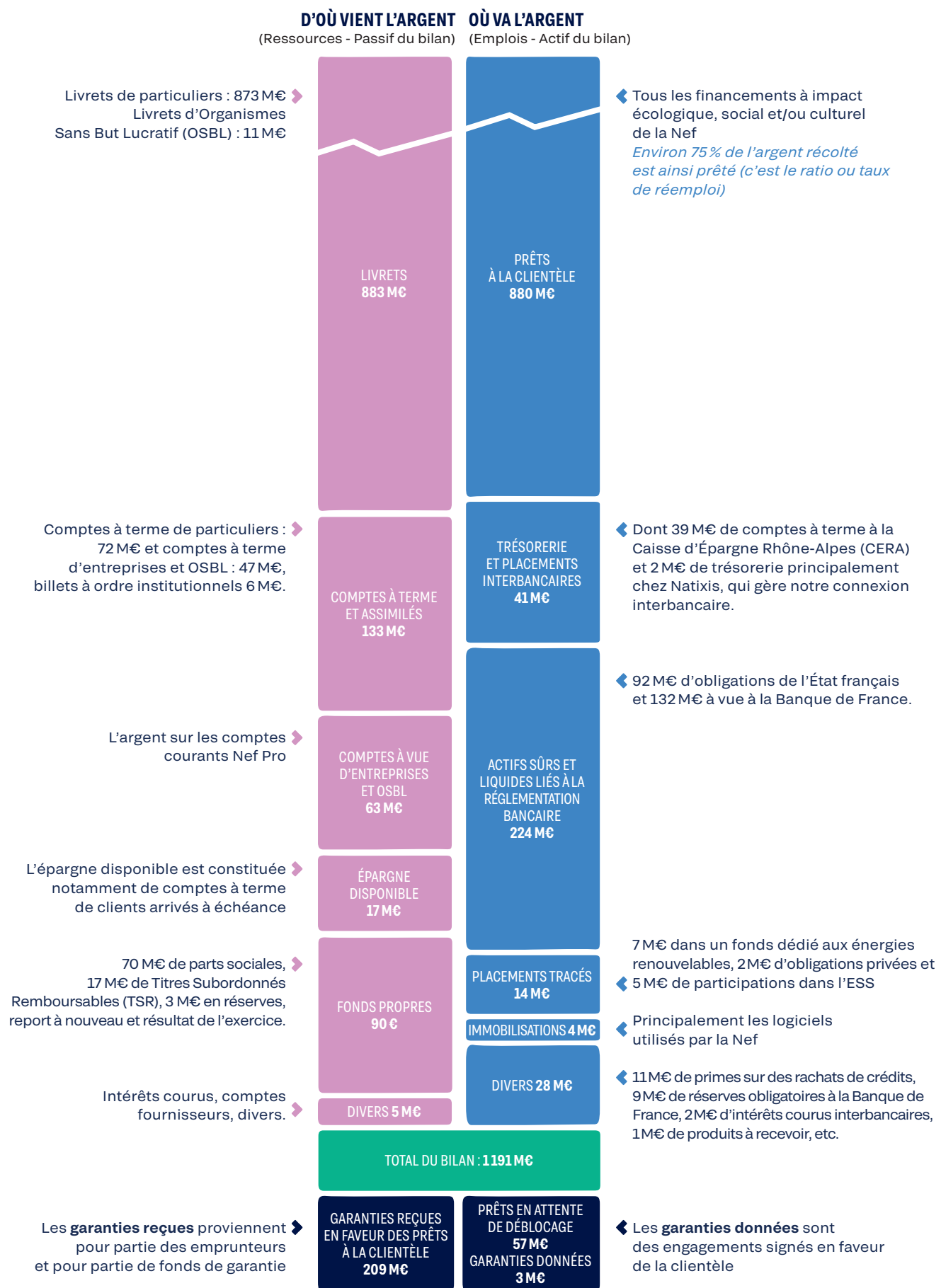


Évolution des crédits débloqués en million d'euros



BILAN SCHÉMATIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2024 (en millions d'euros)

OLIVIER TORRENTE, Directeur financier de la Nef



*Les données chiffrées de ce tableau ont été arrondies pour une lecture simplifiée. Les données exactes sont dans le bilan 2024 à la fin du rapport annuel en ligne sur lanef.com

COMPTE DE RÉSULTAT EN 2024

Les **intérêts versés** se répartissent entre les TSR (1 M€ environ), les comptes à terme (1,2 M€), les livrets (1,8 M€), et les comptes à vue professionnels (environ 30 K€).

Les **intérêts reçus** correspondent aux intérêts des prêts versés par nos emprunteurs (74%), ceux versés par la Banque de France (19%), ceux perçus sur le fonds Predirec de prêts aux Énergies Renouvelables (3%), ceux perçus sur notre portefeuille d'obligations de l'État français (3%), ceux liés à nos comptes interbancaires (2%, principalement les comptes à terme à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes). Ceux liés à notre portefeuille d'obligations privées et intérêts divers sont résiduels (0,2%).

Commissions nettes : les commissions consistent principalement dans les frais de dossiers de nos emprunteurs (0,8 M€) et les frais de nos comptes à vue professionnels (environ 0,8 M€). Le poste intègre dans cette présentation schématique les autres charges et produits (ex : plus-value de cession de titres, charges refacturées, produits sur assurances emprunteurs, commissions payées par la Nef sur les opérations bancaires, etc.).

Le **Produit Net Bancaire** est l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque.

Les **charges d'exploitation** ont progressé de 13% : les **frais de personnel** sont le premier poste de dépenses (7,2 M€) ; ils ont progressé de 11% (9% hors prime d'intéressement). Viennent ensuite les **autres frais**, en hausse de 19%, parmi lesquels l'informatique (1,4 M€), les loyers (0,9 M€) et la communication (1,1 M€), et enfin les dotations amortissements (0,9 M€).

Coefficient d'exploitation = 63%. Ce ratio est le rapport entre les charges d'exploitation et le Produit Net Bancaire. Il mesure la rentabilité d'une banque avant prise en compte du risque. Il s'est amélioré en baissant de 4 points (67% en 2023), concrétisant l'amélioration du modèle économique de la Nef. Il est désormais significativement inférieur à la norme prudentielle de 80%. Il se situe désormais légèrement en-dessous de la moyenne des principales banques françaises.

(en milliers d'euros)

CHARGES	PRODUITS
INTÉRÊTS VERSÉS -4 034	INTÉRÊTS REÇUS +24 083
MARGE NETTE D'INTÉRÊTS (MNI) = 20 049	
COMMISSIONS NETTES +1488	
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) = 21 536	
FRAIS DE PERSONNEL -7192	
AUTRES FRAIS -5388	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS -883	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) = 8 073	
COÛT DU RISQUE -5580	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (REX) = 2 493	
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS -51	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI) = 2 442	
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS -147	
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE -102	
RÉSULTAT NET = 2193	

*Les données chiffrées de ce tableau ont été arrondies pour une lecture simplifiée. Les données exactes sont dans le compte de résultat 2024 à la fin du rapport annuel en ligne sur lanef.com

Le **coût du risque** a fortement augmenté cette année (5,6 M€) à la suite de l'augmentation de nos encours de crédits et à la défaillance de plusieurs clients notamment dans la filière Bio. Les pertes sur actifs immobilisés correspondent à des pertes sur des investissements réalisés par des filiales de la Nef en cours de fermeture.

Les **résultats exceptionnels** concernent notamment des pertes ou provisions sur des fraudes.

L'**impôt sur le bénéfice** est impacté par des crédits d'impôt (famille, mécénat) et du report des déficits des années précédentes.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

TAUX D'INTÉRÊT ET MARGES	2021	2022	2023	2024	Δ 2024/2023
TAUX MOYEN DES DÉPÔTS CLIENTS	0,11%	0,07%	0,09%	0,29%	+0,20
TAUX MOYEN DES RESSOURCES EMPRUNTÉES	2,14%	2,95%	5,20%	5,37%	+0,18
SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES RESSOURCES	0,12%	0,11%	0,16%	0,35%	+0,19
TAUX MOYEN DES PRÊTS EN COURS	1,64%	1,58%	1,84%	2,20%	+0,36
TAUX MOYEN DES PLACEMENTS EN COURS	0,44%	0,51%	1,37%	2,13%	+0,76
SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES EMPLOIS	1,09%	1,17%	1,64%	2,10%	+0,46
TAUX MOYEN DES MARGES D'INTÉRÊTS	0,97%	1,05%	1,47%	1,75%	+0,27
MARGE D'INTÉRÊTS EN M€	8,2 M€	10,6 M€	16,2 M€	20,0 M€	3,9 M€

Le coût des ressources a fortement progressé en 2024 afin de répercuter la hausse des taux à nos épargnants, mais reste à un niveau bas.

Le taux moyen des emplois continue à progresser sensiblement pour 2 raisons principales :

→ les anciens prêts à taux bas sont remplacés par des nouveaux prêts à taux plus élevés ;

→ des placements conséquents à taux bas sont arrivés à échéance et ont été déposés à des taux très supérieurs, auprès de la Banque de France (taux de la BCE - Banque Centrale Européenne)

COMPTES 2024 : UN RÉSULTAT RECORD !

UN BILAN ET DES FONDS PROPRES EN CROISSANCE, UN TAUX DE RÉEMPLOI TRÈS ÉLEVÉ

Voici les éléments à retenir concernant le bilan au 31 décembre 2024 :

→ Comme en 2023, les ressources collectées ont crû de **6%** sur un an.

→ **Côté ressources**, le bilan demeure, comme c'est le cas depuis 2021, 100% Nef. **L'intégralité des ressources qu'utilise la Nef provient de ses sociétaires et clients, et pas d'un recours au marché interbancaire ou aux financements de la Banque centrale.** Cette partie ressources est toujours très fortement tirée par le **livret Nef, qui compose 74% du bilan. Les fonds propres progressent de 8% à 90 millions d'euros.**

→ Côté emplois, ou actif, nous sommes très satisfaits de maintenir un taux de réemploi en crédit de 74% (75% avec les placements tracés aux énergies renouvelables). **L'encours de crédit s'établit ainsi à 880M€ au 31 décembre**, en croissance de 10% par rapport à 2023. L'argent déposé par les épargnants est donc largement utilisé pour le financement de projets à impacts écologiques, sociaux et culturels. L'autre bonne nouvelle concerne la réduction des placements interbancaires, qui ne représentent désormais plus que 4% du bilan. La majorité des excédents de trésorerie est ainsi placée auprès de la Banque centrale ou dans la dette de l'État français, pour des raisons notamment réglementaires, et permet une transparence et une lisibilité supérieures.

UN RÉSULTAT NET SIGNIFICATIF, PORTÉ PAR LA HAUSSE DES TAUX ET QUI RÉCOMPENSE LE TRAVAIL DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

La croissance du **PNB (produit net bancaire)** se poursuit, établissant un nouveau record avec 21,5M€, soit +21% par rapport à 2023. Celui-ci est comme chaque année porté majoritairement par l'activité crédit liée aux **intérêts reçus**, mais également par les revenus de placements. L'activité crédit et les placements ont été portés par un niveau nettement plus élevé des taux d'intérêts par rapport aux années précédentes, les nouveaux prêts et placements étant ainsi mieux rémunérés que ceux arrivant à échéance.

Dans le même temps, la Nef parvient toujours à collecter à un taux relativement bas, malgré la forte hausse des taux évoquée ci-dessus. Ainsi, ce sont 4M€ d'**intérêts versés** aux épargnants et institutions partenaires en 2024, en hausse de 125%.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées, en hausse de 13% sur un an. La Nef a ainsi dû continuer à investir pour obtenir son indépendance.

Par conséquent, le **RBE (résultat brut d'exploitation)**, qui était de 5,8M€ en 2023, a bondi en 2024 pour s'établir à 8,1M€ (+40% par rapport à 2023). Ce niveau historique de RBE est nécessaire, car il permet de supporter un **coût du risque** qui reste élevé. Ce coût, calculé par les banques pour évaluer leur risque de pertes, potentielles ou avérées, est au 31/12/2024 de **5,6M€**, en hausse de 11%. L'encours de crédit ayant augmenté de 10%, le coût du risque rapporté à cet encours s'est donc stabilisé. Il est néanmoins à un niveau élevé lié à la poursuite du projet de la Nef d'être un financeur de la création d'entreprise, aux difficultés économiques et à l'instabilité politique ayant touché les petites entreprises. Enfin, le secteur biologique (production, transformation, distribution), dans lequel la Nef est très exposée, est particulièrement touché et a « contribué » de manière significative à ce coût du risque.

L'année 2024 est la deuxième année de suite où la Nef génère un résultat net positif sans produits exceptionnels significatifs, c'est-à-dire sur le seul mérite de son activité. **Ce résultat net s'établit pour l'exercice à +2193 K€ contre +711 K€ en 2023 (+208%).**

PERSPECTIVES

Après avoir dépensé beaucoup d'énergie pour redresser son modèle économique et obtenir son autonomie, la Nef doit aujourd'hui attirer de nouveaux investisseurs institutionnels et citoyens. Elle doit également poursuivre sa différenciation dans l'approche produits et services, dans le modèle économique, dans la relation client, dans le maillage territorial et par la transformation de son architecture organisationnelle. L'affirmer sans ambiguïté, c'est s'inscrire dans l'héritage des forces fondatrices de la Nef et œuvrer au rayonnement du projet défendu par l'ensemble des collaborateurs, sociétaires, clients et partenaires.

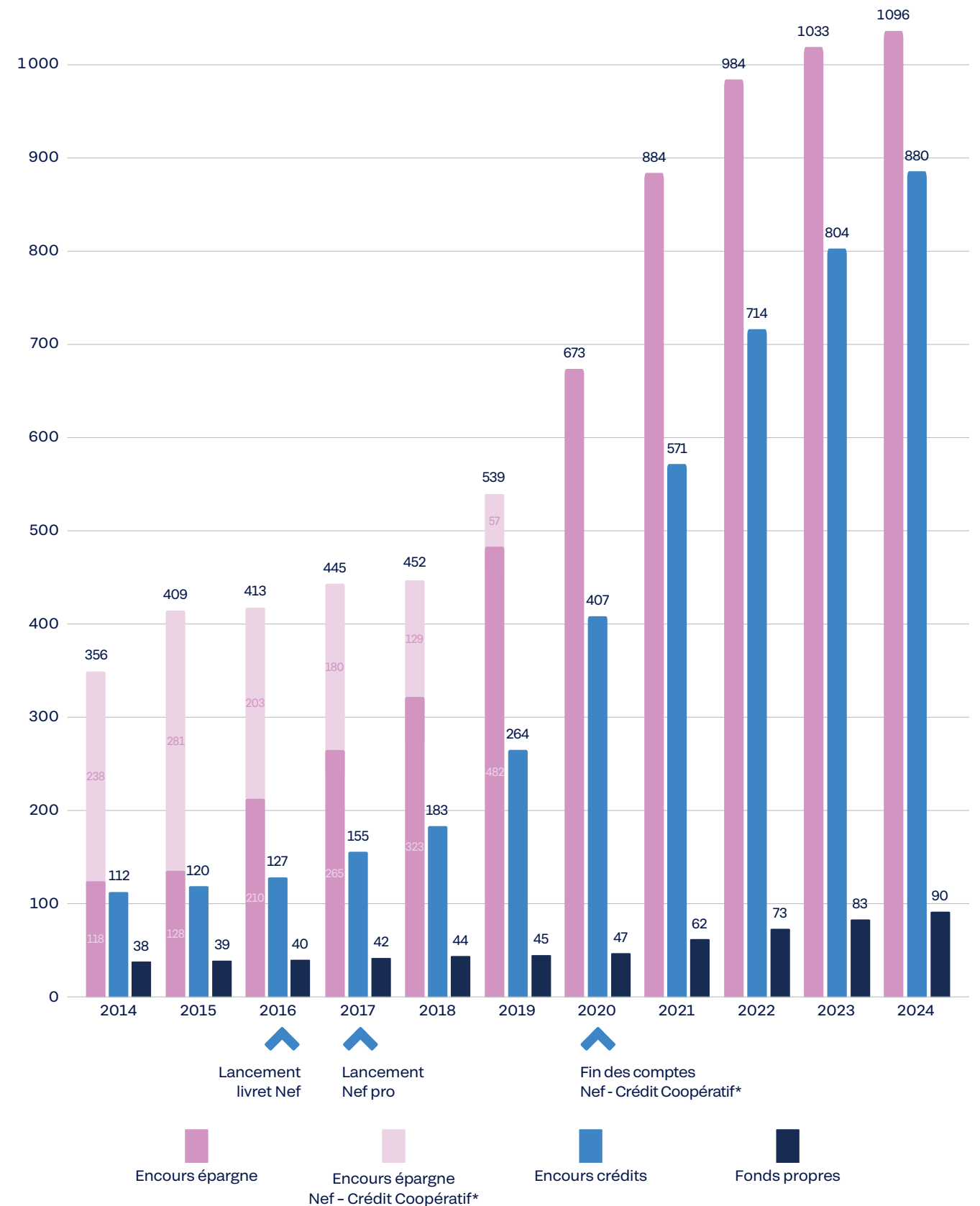
La saison 2 de la Nef doit parvenir à formaliser des ambitions programmatiques et budgétaires fortes en s'appuyant sur une stratégie des « petites victoires », afin de se prémunir contre les dangers d'un enthousiasme incandescent et impatient.

L'AG de Toulouse marquera le début d'un « Tour de France » destiné à renforcer l'ancrage territorial de la Nef pour montrer son action, développer des liens politiques et accentuer sa notoriété. L'ambition pour 2025 est d'équiper nos clients professionnels et particuliers de comptes-cartes, d'accroître le PNB et les fonds propres pour demeurer solide face aux chocs potentiels. L'ADN de la coopérative ne doit pas faire oublier celui de l'entreprise.

2025 sera donc une année de transition, tant dans la gouvernance que dans l'évolution de nos produits, services et notre stratégie commerciale.

Une année essentielle pour poser les bases de la banque éthique du XXI^e siècle.

L'évolution de la Nef depuis 2014 en Million d'euros



*La Nef a historiquement eu deux sources de collecte : les produits qu'elle gère directement dans son bilan, comme les comptes à terme puis les livrets, mais aussi la collecte indirecte sous forme de droit de tirage sur l'encours des comptes sur livret et des comptes chèques « Nef - Crédit Coopératif ». Le Crédit Coopératif consentait un crédit à la Nef en fonction du montant des dépôts des clients sur ces produits. Le succès du livret Nef a permis de financer l'augmentation des crédits mais aussi de rembourser ce droit de tirage. Ainsi, les ressources directes sont passées de 37% en 2015 à 100% en 2020 ! Les 57M€ à rembourser au 31/12/2020 ont été remboursés dès fin juin 2020. Nous avons donc atteint, dès le milieu de l'année 2020, une Nef en autonomie sur la récolte de l'argent : seuls des dépôts des clients financent les prêts des clients, sans passer par le marché interbancaire.

LES INSTANCES AU CŒUR DE NOTRE PROJET

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

« FORMULONS LE VŒU QU'À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2024, UNE NEF AUTONOME AIT TERMINÉ L'APUREMENT DE SON REPORT À NOUVEAU NÉGATIF, ACHEVANT AINSI UN CYCLE DE REDRESSEMENT ET OUVRANT UNE NOUVELLE PAGE DE SON HISTOIRE » C'EST PAR CETTE PHRASE QUE S'ACHEVAIT LE RAPPORT DU CS SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE DE L'AN DERNIER. CE VŒU EST DEVENU PLEINEMENT RÉALITÉ EN 2024 !

2024 : UNE ANNÉE HISTORIQUE POUR NOTRE COOPÉRATIVE

Historique à deux titres au moins. Le premier est donc l'octroi à la Nef par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de son autonomie réglementaire, aboutissement d'un travail acharné des équipes salariées de la coopérative, et tout particulièrement du directoire. Le second caractère historique de 2024 pour la Nef est son résultat financier positif : sans aucun revenu exceptionnel, il atteint un record, montrant que la Nef a su poursuivre dans la voie de son modèle économique avec des choix pertinents de la part de son équipe dirigeante.

Le conseil salue ce résultat financier et, évidemment, l'autonomie réglementaire obtenue. Il remercie fortement le directoire et les salariés de la Nef pour l'effort considérable qu'ils ont fourni pour que ces projets, nourris d'attente et d'espoir, se concrétisent en 2024.

L'AUTONOMIE RÉGLEMENTAIRE

Avec la fin de l'adossement que connaissait la Nef depuis sa création comme coopérative, c'est un col ardu qui a été atteint et franchi : cette situation ouvre de nouvelles perspectives pour la coopérative en même temps que de nouvelles responsabilités. L'effort de différenciation promu par le directoire va pouvoir s'exprimer avec les seules limites que les instances de la Nef décideront de lui donner, dans le cadre réglementaire bancaire. Cet effort s'inscrit dans la continuité des fondateurs de la Nef en montrant que l'argent peut relier les êtres humains entre eux, et au-delà avec le vivant, plutôt que de les séparer. Le conseil soutient donc avec enthousiasme le projet du directoire de mettre en œuvre cette différenciation dans l'approche des produits et services proposés, dans le maillage territorial que la Nef construit, dans sa relation avec ses sociétaires et ses clients et dans son modèle économique.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS

La différenciation proposée fait écho à la nature originelle de la Nef autant qu'elle répond à une nécessité impérieuse pour faire face aux défis économiques d'un environnement pour le moins instable, tant au niveau national qu'international. 2024 a été l'année du retour à une inflation limitée, celle d'un nombre record de défaillances d'entreprises et d'une baisse d'un quart des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Dans ce contexte économique particulier, la Nef a notamment su ajuster ses propres taux de crédit pour atteindre un niveau de déblocage de prêts plus élevé que l'année passée, tout en faisant le choix de relever le taux de son livret. Elle multiplie presque par trois son résultat net bancaire de 2023, qui constituait déjà un record, et atteint un coefficient d'exploitation encore meilleur que celui de cette même année !

À son échelle, la Nef a bénéficié de la légère hausse de l'épargne française en 2024, même si elle le doit, pour sa part, davantage aux professionnels qu'aux particuliers. De la même façon, si la hausse sensible du capital en 2024 est à saluer alors que la campagne Big Banque était achevée, ce sont aussi essentiellement les institutionnels et les professionnels qui en sont les moteurs, signe d'une confiance dans la coopérative de leur part, ainsi que de la nécessité de continuer à convaincre les particuliers de l'importance de confier leur épargne à la Nef pour nourrir ses ambitions de banque éthique du XXI^e siècle.

Le conseil renouvelle ses félicitations aux membres du directoire, et à travers eux, à l'ensemble des salariés qui ont œuvré à l'atteinte des résultats historiques de 2024. L'année 2025 ne sera probablement pas moins instable que la précédente et nécessitera une grande capacité d'adaptation financière compte tenu de la dépendance aux taux de la Nef. Le conseil entrevoit cependant une période d'aboutissement de projets dont la mise en œuvre attendait l'obtention de l'autonomie et l'émergence de nouveaux projets propres à apporter la différenciation attendue par les sociétaires et nécessaire également pour renforcer le modèle de notre coopérative.



\\
ANNONCE DE
L'AUTONOMIE
DE LA NEF
//



Conseil de surveillance

NOUS, ON FAIT DANS L'ARGENT CONTENT

AMANDINE PLATET
Responsable communication

RAPPORT SUR LA COMMUNICATION

CÉLÉBRER L'AUTONOMIE DE LA NEF ET VALORISER LA FIERTÉ DE NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES

La campagne de levée de fonds pour soutenir la demande d'autonomie de la Nef s'est poursuivie au premier semestre 2024, jusqu'à l'annonce de l'autonomie en août, après 26 M€ collectés en moins de deux ans. Nous avons valorisé l'évènement auprès de la presse, mais aussi, bien sûr, auprès de notre communauté qui attendait la bonne nouvelle depuis octobre 2022 !

Nous avons enchaîné avec une campagne de communication d'envergure lancée en novembre 2024 où nous avons clamé haut et fort que oui, être fier de sa banque, c'est possible ! Parce que la Nef est avant tout un projet collectif qui s'appuie sur l'engagement de milliers de sociétaires et clients qui se déclarent « fiers d'être à la Nef » à 94 %.



« LA COOPÉRATIVE BANCAIRE LA NEF S'AFFRANCHIT ET DEVIENT INDÉPENDANTE »
Par BFM TV et LE FIGARO

« LA BANQUE ÉTHIQUE NEF QUITTE LE GIRON DU GROUPE BPCE »
Par L'AGEFI

« LA NEF DEVIENT INDÉPENDANTE APRÈS UNE LEVÉE DE FONDS »
Par LA TRIBUNE

« LA NEF, PREMIÈRE BANQUE ÉTHIQUE FRANÇAISE, PREND SON ENVOL »
Par NOVETHIC

L'objectif était d'améliorer la notoriété de la Nef tout en continuant à recruter de nouveaux épargnants sociétaires avec une nouvelle offre « Nef+ », permettant la souscription simultanée d'un livret d'épargne, de parts sociales et une préinscription au futur compte de paiement pour les particuliers. L'occasion d'afficher pour la première fois les valeurs de la Nef dans le métro parisien ! Le dispositif média comprenait également des spots diffusés sur *Radio France*, du webmarketing, des annonces presse dans *Alternatives économiques* et des partenariats avec des créateurs de contenus, humoristes, et des podcasts engagés (Soif de sens, The Big Shift !, Gaetan Gabriele, Ophélie Ta Mère Nature, Girl Go Green, The Impact Stories, Swann Périssé...).



La Nef dans le métro Parisien



Découvrez notre vidéo de célébration de l'autonomie >

CRÉER DU LIEN ENTRE ÉPARGNANTS ET EMPRUNTEURS : LUMIÈRE SUR LES RANDONEF ET LANCEMENT DU CLUB NEF

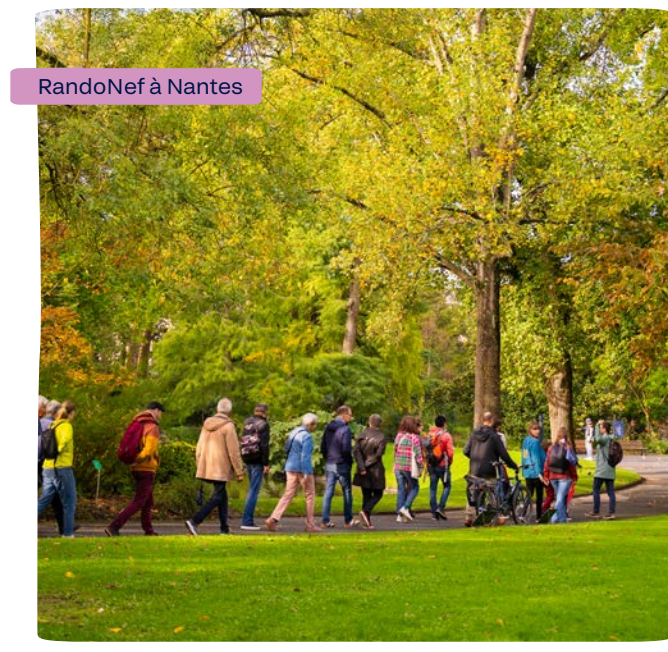
LES RANDONEF

Ce lien entre emprunteurs et épargnants de la Nef ne se vit pas que virtuellement ! Depuis de nombreuses années, et encore en 2024, nos banquiers et banquières itinérants et nos sociétaires ont organisé des RandoNef pour proposer aux épargnants et curieux de venir découvrir plusieurs projets financés par la Nef. Ces demi-journées, toujours riches en découvertes et en échanges, ont donné lieu à plusieurs séries de vidéos et reportages à Lyon, Nantes et Toulouse, diffusées sur nos réseaux sociaux.



LE CLUB NEF

En pied de nez au Black Friday et dans un contexte de plus en plus difficile pour les marques éthiques, nous avons lancé en novembre un projet d'envergure : le Club Nef. Cette plateforme en ligne, gratuite et accessible à tous, répertorie les entreprises financées par la Nef qui peuvent proposer des avantages aux consommateurs. Nous poursuivons ainsi notre soutien aux projets à impact en leur donnant davantage de visibilité auprès d'un public en quête d'alternatives pour une consommation plus responsable. Le Club Nef a été développé en partenariat avec éthi'kdo, coopérative financée par la Nef et membre des Licoornes.



RandoNef à Nantes



RandoNef à Lyon en partenariat avec le podcast 2030 Glorieuses

Découvrez le Club nef >

Découvrez les vidéos RandoNef >

LA NEF AU CŒUR D'UN

ÉCOSYSTÈME

SOCIAL ET SOLIDAIRE

STÉPHANIE LACOMBLEZ
Responsable partenariats et relations institutionnelles

RAPPORT SUR LES PARTENARIATS

LA GÉNÉROSITÉ DE NOS ÉPARGNANTS EN NETTE HAUSSE CETTE ANNÉE

LE SAVIEZ-VOUS ?
Les détenteurs de nos livrets et CAT ont la possibilité de céder tout ou partie de leurs intérêts à une association de leur choix, parmi nos partenaires

L'année 2024 a été une année exceptionnelle pour les associations bénéficiaires de l'épargne de partage à la Nef.

En juin 2023, puis janvier 2024, la Nef a engagé une hausse significative de ses taux pour les épargnants (de 0,01 % à 0,05 % puis 0,5 % pour les livrets d'un encours inférieur ou égal à 15 000 €). Ces taux ont boosté les intérêts de nos épargnants, et par répercussion, de leurs dons aux associations. Cet effet taux, additionné à une hausse du nombre de produits souscrits (+ 5% de produits de partage souscrits), a permis de presque quadrupler le montant total des dons. En 2024, **les 15 448 épargnants donateurs ont ainsi donné 322 K€ aux 16 associations partenaires :**



L'ÉCOSYSTÈME DE LA NEF CONSOLIDÉ

La Nef a poursuivi le développement de ses liens partenariaux et institutionnels cette année. En effet, notre coopérative souhaite d'une part consolider sa présence et son soutien aux réseaux dans lesquels elle partage des convergences fortes, et d'autre part renforcer une veille et des liens dans les secteurs financier et bancaire, en lien avec sa nouvelle autonomie.

C'est ainsi qu'en 2024, la Nef a rejoint les conseils d'administration des réseaux : le Mouvess, Mouvement des entreprises écologiques, sociales et solidaires ; l'opération milliard, alliance civile pour financer les organisations porteuses d'innovation sociale, écologique et démocratique sur les territoires.

Les principaux réseaux nationaux et internationaux auxquels nous adhérons :



Atelier «Banque du futur» à l'Onde de Coop



UNE AUTONOMIE CÉLÉBRÉE ET PORTÉE DANS DES LIEUX DE REPRÉSENTATION ET DE LIEN

La Nef a cette fois-ci encore coorganisé le festival des coopératives de la transition l'Onde de coop, cette année sur le thème des nouveaux imaginaires. Notre coopérative y a célébré son indépendance quelques jours après son annonce et a animé un atelier de coconstruction de la « Banque du futur », aux côtés de Reclaim Finance, Oxfam et Julien Vidal, de 2030 Glorieuses.

La Nef est ensuite intervenue au forum mondial Convergences, à la Fête de l'Humanité et aux Journées de l'économie autrement, pour défendre sa vision de la banque du XXI^e siècle : une banque écologique, sociale, coopérative et de territoires.



OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

L'autonomie ouvre les champs des collaborations et des partenariats. Outre notre écosystème traditionnel, l'enjeu est de s'inscrire dans les contextes politiques et socio-économiques pour que la Nef prenne pleinement sa place dans la société française.

De plus, nous souhaitons répondre aux besoins de secteurs d'avenir - comme celui de l'habitat (rénovation, habitat partagé) - qui rencontrent des difficultés de financement importantes. Nous nous entourons pour cela d'un écosystème d'experts et financeurs afin de porter ensemble des solutions innovantes.

Nous avons enfin à cœur de travailler en coconstruction avec le secteur public. Nous préparons ainsi des rencontres décentralisées entre porteurs de projets, partenaires et élus locaux afin de bâtir ici encore des solutions nouvelles adaptées aux territoires.

Plus que jamais convaincus que les liens sont de puissants moteurs de transformation, nous nous attachons à les entretenir et à les faire fructifier !



LE FOISONNEMENT COOPÉRATIF

JULIETTE BONNET-BYRNE, AURÉLIE CHABEAUD, ALICE DUPLAY
Coordinatrices Vie Coopérative

RAPPORT SUR LA VIE COOPÉRATIVE

VOUS AVEZ DÉJÀ VU UNE BANQUE QUI VOUS DEMANDE CE QU'ELLE PEUT FAIRE AVEC SES BÉNÉFICES ?

La Nef l'a fait ! Après un premier résultat net positif en 2023, l'élan est donné pour les années à venir : **réaliser des bénéfices, oui mais pour quoi faire ? C'est à nos sociétaires que nous avons posé la question à l'occasion d'une grande consultation.** Ils ont été invités à s'exprimer sur trois options possibles de l'utilisation de nos bénéfices : renforcer notre capacité d'action, une rémunération juste des sociétaires, salariés et clients ou d'autres modes d'intervention de la Nef dans la société, comme le dividende sociétal.

À travers un processus participatif, en ligne et en ateliers en région, les sociétaires ont exprimé leur priorité : **privilégier les moyens au service de l'attractivité du projet de la Nef** (reconnaissance des salariés, développement des produits et services, visibilité et lisibilité de sa communication et dynamisme de sa vie coopérative). Puis, sur le bénéfice restant, prioriser le renforcement des fonds propres. **Les sociétaires ont donc choisi de faire primer le projet Nef sur leur rémunération !**



Assemblée générale 2024 et L'île aux solutions

Découvrez la vidéo de l'AG



617 INSCRITS À LA PLATEFORME DE CONSULTATION

98 PROPOSITIONS

2 000 RÉACTIONS (COMMENTAIRES ET APPROBATIONS)

180 PARTICIPANTS AUX ATELIERS À DIJON, MARSEILLE, PARIS, GRENOBLE, NANTES, TOULOUSE ET LILLE

Découvrez la vidéo sur la consultation



FRANC SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA NEF OUVERTE AU PUBLIC

Habituellement réservée aux sociétaires, nous avons ouvert notre assemblée générale au public avec *L'île aux solutions* : une après-midi festive rassemblant partenaires, emprunteurs et intervenants pour comprendre et construire le monde de demain. Au programme : conférence *Dessignons ensemble la banque du futur*, ateliers (fresque de la monnaie et des coopératives), RandoNef (parcours découverte de projets financés par la Nef), discussions sur des stands et concert du collectif artistique et festif militant Planète Boum Boum !

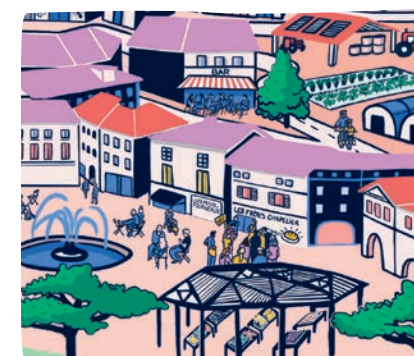
UN VENT NOUVEAU SOUFFLE SUR LES GROUPES LOCAUX

Le comité vie coopérative a travaillé sur l'ouverture des groupes locaux aux sociétaires. Cela a permis la mise en place d'un **dispositif facilitant l'implication locale** : un espace en ligne, un séminaire annuel et un forum de discussion. Ces chantiers peuvent maintenant soutenir l'énergie créative et mobilisatrice des sociétaires conventionnés dans leur rôle de coordinateurs locaux.

Merci à celles et ceux qui font vivre la vie coopérative locale ! Cela se concrétise par un lien aux banquiers itinérants et projets locaux, ainsi que par l'organisation de nombreuses animations (stands, apéros sociétaires, RandoNef, conférences gesticulées...). Le tout au sein d'un écosystème partenarial diversifié !



Stand Licoornes à Chenèvre



Atelier sur le partage de la valeur

149

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES SOCIÉTAIRES (INTERVENTIONS, STANDS, APÉRONEF, RANDONEF, REPRÉSENTATIONS...)

34

DYNAMIQUES LOCALES ANIMÉES PAR LES SOCIÉTAIRES

162

PARTICIPANTS À LA FORMATION «LA NEF SUR LE BOUT DES DOIGTS»

LA PAROLE AU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

Le comité vie coopérative (CVC) est constitué de membres du conseil de surveillance, sociétaires et salariés, les trois piliers de la coopérative ! Sa composition a évolué au cours de l'année : départ d'un sociétaire dont le mandat arrivait à terme et arrivée de deux autres sociétaires ; remplacement d'un membre du CS par une nouvelle conseillère élue à l'AG 2024. Ces évolutions n'ont pas empêché le CVC d'être particulièrement actif en 2024, notamment sur les sujets suivants :



Comité vie coopérative

→ Animation de 11 réunions en région ouvertes à l'ensemble des sociétaires, dont 7 dans le cadre de la consultation sur le partage de la valeur, objet d'une résolution à l'AG 2024. Ces réunions, réparties dans toute la France, ont réuni près de 300 sociétaires ! Elles permettent d'échanger sur les orientations politiques, les perspectives, les dynamiques locales et l'engagement coopératif. La participation des banquiers itinérants à certaines de ces rencontres a été très appréciée !

→ Préparation des articles du règlement intérieur coopératif adopté à l'AG 2024 et en particulier de ceux décrivant la gestion des propositions émanant des sociétaires, l'organisation coopérative territoriale, la participation des sociétaires dans la coopérative et le rôle des sociétaires conventionné(e)s.

→ Suivi de l'avancement des ateliers du congrès de 2023 pour rendre compte des suites aux sociétaires.

→ Contribution à la révision des statuts de la coopérative.

→ Préparation des indicateurs de la vie coopérative pour pouvoir mesurer et suivre la richesse de notre vie coopérative dans le temps.

→ Adoption d'un nouveau programme de travail pour la période 2024-2026.

NOTRE BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PHILIPPE PASCAL,
Directeur des ressources humaines
LÉO MIRANDA,
Directeur innovation marketing

POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

DEPUIS LA CRÉATION DE NOTRE COOPÉRATIVE EN 1988, NOUS PORTONS UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX DES PROJETS QUE NOUS FINANÇONS. EN TOUTE COHÉRENCE, POUR NE PAS DIRE ÉVIDENCE, NOUS INTERROGEONS ET CHERCHONS CONTINUUELLEMENT À AMÉLIORER NOS PRATIQUES INTERNES AFIN D'AMÉLIORER NOTRE PROPRE IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.

NOTRE POLITIQUE SOCIALE

Malgré un contexte de ralentissement de l'inflation, nous avons souhaité, cette année encore, soutenir le pouvoir d'achat de nos salariés en mettant en place différentes mesures. L'ensemble des salariés en CDI a été augmenté de 100€ brut/mensuel (pour un équivalent temps plein) à partir du mois de février. Par ailleurs, un travail de revalorisation des salaires de certaines fonctions a été réalisé en juillet. Enfin, les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté ont bénéficié d'une augmentation complémentaire de 25€ brut/mensuel (ETP). Cette année, un intéressement en rapport avec le résultat de la coopérative a été versé à l'ensemble des salariés.

NOMBRE D'ARRIVÉES	22
NOMBRE DE DÉPARTS	13
TURNOVER	14,58 % ▾
ANNÉES MOYENNE ANCIENNETÉ	5,79 (stable)
ABSENTÉISME	2,22 % ▾
ÂGE MOYEN	38,18 (stable)
EFFECTIF RÉGLEMENTAIRE	117
EFFECTIF RÉGLEMENTAIRE ETP (hors mandataires, alternants et CDD de remplacement)	112,99

EMBAUCHES

128 SALARIÉS

Comme en 2023, nous avons connu une légère augmentation de notre effectif réglementaire pour soutenir notre activité toujours en croissance.

87,60 % DE CDI

Comme en 2023, notre volonté est de proposer des emplois pérennes et d'accompagner au mieux nos salariés dans leur évolution professionnelle et dans le maintien de leur emploi.

+7 CDI +6 CDD

L'embauche des collaborateurs poursuit sa progression avec **7 collaborateurs en CDI, 6 en CDD et 8 en contrat d'apprentissage**. Cela donne un effectif de 123,99 équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2024.

Ces embauches ont toujours pour objectif de soutenir l'activité de la coopérative dans les pôles qui en ont besoin (surcroît d'activité ponctuel, remplacement maladie, congés maternité...)

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le salaire médian (en ETP) des femmes a encore augmenté en 2024. Il était de 2687,50 € en 2023, en 2024, il est de 2825,14 €. Le salaire médian des hommes était de 2937,50 € en 2023 et 3206,50 € en 2024. Cet écart s'explique par un nombre plus élevé de femmes dans les fonctions moins qualifiées. En 2024, les 10 salaires les plus élevés sont composés de 5 femmes et 5 hommes (contre 6 femmes et 4 hommes en 2023).

78 FEMMES
SOIT 61 %

50 HOMMES
SOIT 39 %

Découvrez notre index
égalité hommes/femmes



PLAN DE FORMATION

Il y a eu 76 formations (+5 provisionnées sur 2025) organisées pour 866 heures (+35 provisionnées sur 2025) de formation. Le budget prévisionnel 2023 était de 118 K€. À la suite d'annulations, reports et dispenses, les dépenses s'élèvent à 86 K€ sur 2024 et 17 K€ provisionnés sur 2025. Les orientations de formation ont été axées principalement sur :

- des formations professionnelles sur les compétences métiers ou l'utilisation d'outils spécifiques visant à acquérir, améliorer ou maintenir à jour les compétences des salariés ;
- des formations réglementaires obligatoires liées à notre secteur d'activité ;
- des formations liées au bien-être au travail pour maintenir un environnement professionnel positif pour les salariés.

UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS MULTIMODAUX

Notre parc automobile est composé de 13 voitures de fonction pour les banquiers et banquières itinérants et d'une voiture de service pour les bureaux de Vaulx-en-Velin. La majorité sont des voitures hybrides.

DÉPLACEMENTS « DOUX » DOMICILE-TRAVAIL

Une prime allant jusqu'à 300 €, le forfait mobilités durables, est versée chaque année aux salariés privilégiant les modes de transport doux pour venir au bureau. **3764 km de covoiturage** entre 4 salariés ont été réalisés, cela reste stable par rapport à l'année précédente. Et **32 021 km ont été parcourus à vélo** par 27 salariés à Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux et Nancy.

L'ÉQUIVALENT D'UN BREST-SISTERON PAR CYCLISTE !



BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE



Inauguré en 2012, notre siège social est l'un des premiers bâtiments écoconstruits ! Il est aussi avant-gardiste sur les questions de bien-être au travail avec une salle de sport, une salle de repos, un garage à vélos et une crèche.

CHOIX D'UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

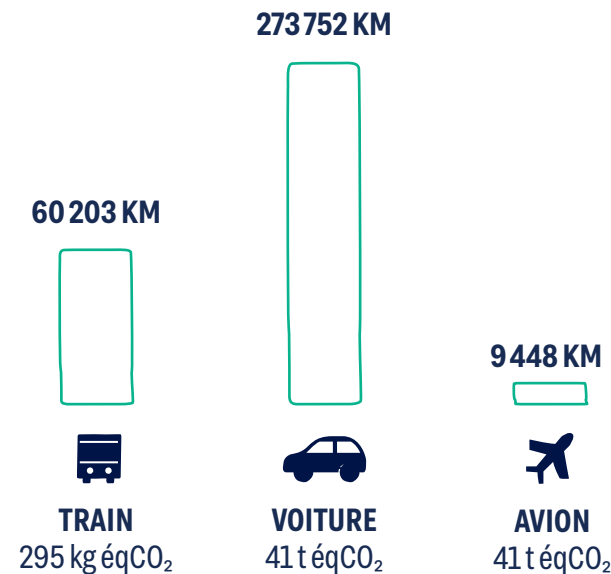
Utilisation de Fairphone dont la plupart sont loués avec Commown, coopérative financée par la Nef. Abonnements téléphoniques chez TeleCoop, coopérative engagée pour un numérique responsable.



FOURNISSEUR D'ÉNERGIE VERTE

Abonnement d'électricité chez Enercoop, membre des Licoornes et financé par la Nef, pour tous nos locaux.

Déplacements professionnels par moyen de transport, km et éqCO₂



UNE VIE DE BUREAU ENGAGÉE

TRAITEURS BIO ET LOCAUX



Nous faisons souvent appel à nos emprunteurs pour nos événements et réceptions comme Fenotte, la Fabuleuse Cantine ou Mame !

FOURNITURES DE BUREAU RESPONSABLES

Achats de fournitures recyclées et/ou rechargeables et d'objets publicitaires écoresponsables, notamment avec Dream Act, et fabriquées dans une démarche d'insertion professionnelle.



IMPRESSION RESPONSABLE



Achat de papier dans des ESAT et impression dans le Rhône, papier recyclé PEFC et imprimé sur papier FSC avec des encres végétales, certifié Imprim'vert.

SOUTIEN À LA RÉINSERTION

Entretien des locaux de Lyon et Paris par une entreprise spécialisée dans la réinsertion : Multi Services 69.



En savoir plus
sur notre impact



DANS LA CONTINUITÉ DE SON BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, LA NEF LIVRE UNE MESURE DE L'IMPACT DE L'ARGENT QUI LUI A ÉTÉ CONFÉ PAR SES SOCIÉTAIRES ET CLIENTS.

LA MESURE D'IMPACT DE NOS FINANCEMENTS

IMPACT CARBONE DES FINANCEMENTS

En 2021, la Nef s'est engagée à mesurer l'empreinte carbone de ses financements en s'appuyant sur un des cabinets les plus exigeants en la matière : Carbon4 finance.

Nos critères stricts d'exclusion de tout projet se rapprochant des énergies fossiles, tout comme le financement vers des projets d'agroécologie, d'énergies renouvelables, d'immobilier basse consommation et de mobilité durable ont permis à la Nef d'afficher, dès 2021, un des bilans carbone les plus faibles de la place financière et bancaire française : 121 t éqCO₂/M€ investis.

Intensité carbone, en tonne équivalent de CO₂ par million d'euros, en 2020



Source : Carbon4 Finance
Lecture : émissions de CO₂ éq associées aux crédits et investissements dans le secteur public, et auprès des entreprises et particuliers. Les émissions sont rapportées aux « financing total », c'est-à-dire l'argent injecté par la banque dans l'économie (à travers les prêts, les investissements et les placements immobiliers). C'est un proxy de la taille des bilans des banques.

AUTRES INDICATEURS D'IMPACT

Si l'action de la Nef a depuis son origine un impact positif fort sur les enjeux climatiques, elle a toujours déployé une activité de financement permettant de construire une société plus écologique et juste socialement.

Ainsi, et afin de rendre compte de son action, la Nef a élargi sa mesure d'impact à de nombreux autres indicateurs que les émissions éqCO₂, dès 2023.

Ces indicateurs permettent de démontrer l'engagement de ses emprunteurs dans le développement de l'agriculture biologique, l'amplification de la production d'ENR, l'accès aux soins, l'inclusion sociale et professionnelle, l'offre culturelle, l'entrepreneuriat responsable ou la création d'emploi.

Découvrir le rapport d'impact complet dans la liste des financements 2024



DÉVELOPPER LA FILIÈRE BIO

345 364
REPAS BIOS SERVIS

6 372
DE PRODUCTION
(Fruits et légumes, céréales...)

1 511
PRODUCTION DE PAIN BIO



PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT RESPONSABLE ET INCLUSIF



48
PROJETS COLLECTIFS
(associations, coopératives, GAEC, GIP, SCIC, SCOP)

13
PROJETS LABELLISÉS
(ESUS, Entreprise à mission, B Corp etc...)

S'ENGAGER DANS LA SOBRIÉTÉ

343 KM
DE PISTES CYCLABLES

257 158
VÊTEMENTS DE MODE ÉTHIQUE



CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DÉCARBONÉE

52,7 GWH
DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

27 850 m²
BÂTIMENTS à basse
consommation d'énergie

107 808 m²
DE RÉNOVATION
ÉNERGETIQUE



80 GWH PCS
DE PRODUCTION
DE BIOGAZ

PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE SPORT

40 150 m²
D'ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS



80 160
ÉCOTOURISTES



AMÉLIORER LES SOINS ET LA QUALITÉ DE VIE



16 422
LITS ET PLACES EN
HOPITAUX

14 594
ENFANTS ACCUEILLIS EN
CRÈCHE ET EN ÉCOLE

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

1 393
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP ACCOMPAGNÉES

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

LE FONDEMENT DE

NOTRE COOPÉRATIVE

BENOIST DESCHAMPS
Président du conseil de surveillance

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LES MEMBRES DES INSTANCES DE LA COOPÉRATIVE

DIRECTOIRE



BERNARD HORENBEEK
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
Rémunération brute 2024 de 107 150 €, entièrement versée sous forme d'indemnités de mandat, auxquelles viennent s'ajouter des avantages en nature évalués à 3 091 € pour l'attribution d'un véhicule de fonction.



IVAN CHALEIL
MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
Rémunération brute 2024 de 81 781 €, se décomposant en un salaire de 64 261 € et des indemnités de mandat de 17 521 €.



CÉLINE SCORDIA
MEMBRE DU DIRECTOIRE DEPUIS LE 18/09/2024, DIRECTRICE DES RISQUES ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Rémunération brute 2024 de 75 302 €, se décomposant en un salaire brut de 61 002 €, des indemnités de mandat sur la période de 4 290 € et une indemnité exceptionnelle conformément à la décision du conseil du 31 janvier 2024 de 10 010 €.



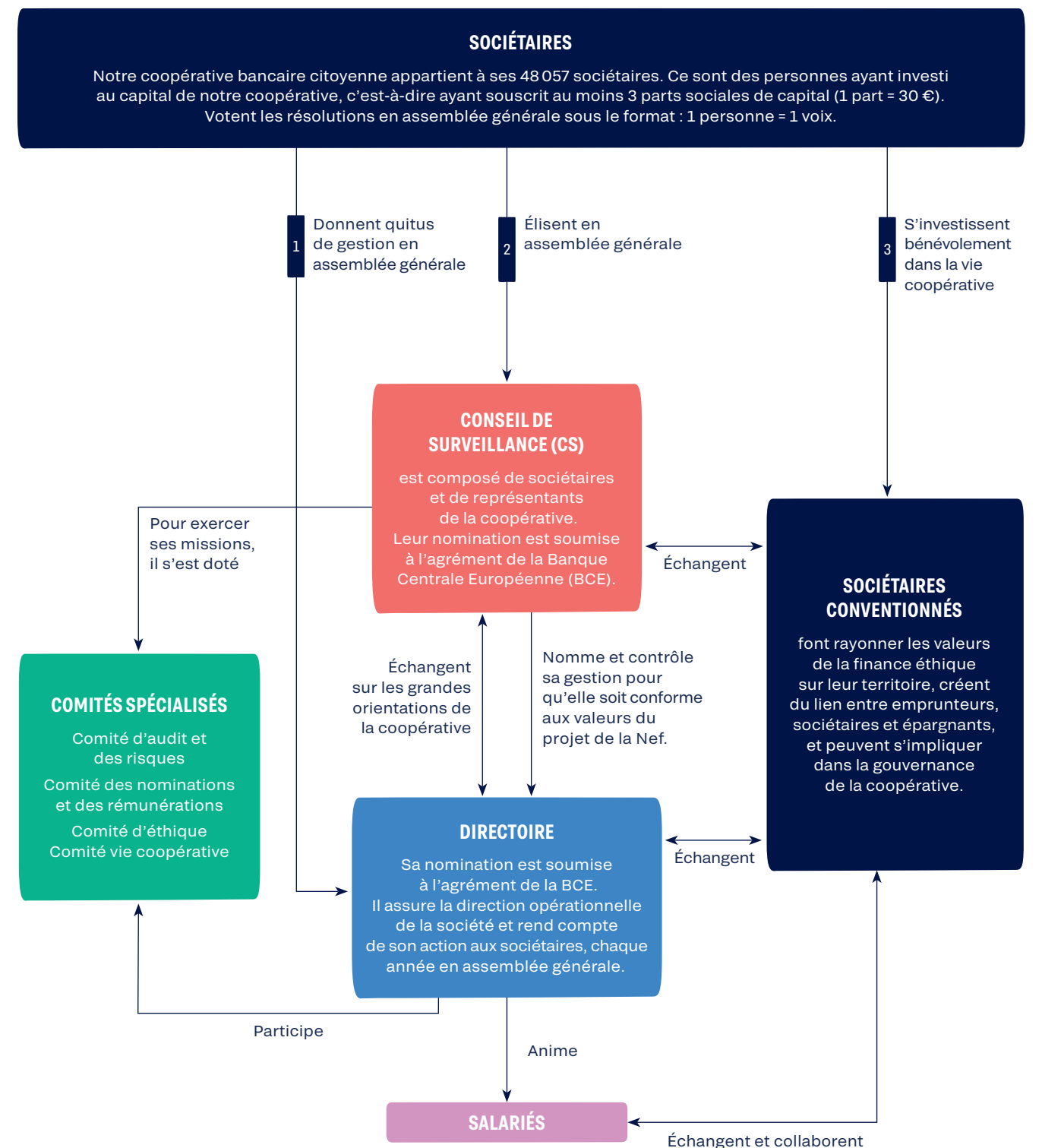
CORALIE PERSIANI
MEMBRE DU DIRECTOIRE DEPUIS LE 18/09/2024 ET DIRECTRICE COMMERCIALE
Rémunération brute 2024 de 72 250 €, se décomposant en un salaire brut de 60 150 €, des indemnités de mandat sur la période de 3 630 € et une indemnité exceptionnelle conformément à la décision du conseil du 31 janvier 2024, de 8 470 €.

Ces rémunérations ne comportent ni part variable, ni prime d'objectif, ni attribution d'actions. Par ailleurs, il a été décidé par le conseil de surveillance d'attribuer une prime exceptionnelle au président du directoire et au directeur général, d'un montant égal à 2 mois de salaire, à verser début 2025, afin de saluer leur action décisive dans le succès historique que constitue l'obtention de l'indépendance réglementaire en juillet 2024.

Le directoire se réunit chaque semaine et établit un compte rendu de ses réunions. Son élargissement dans le courant de l'année s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'organisation pour répondre aux nouveaux enjeux induits par l'indépendance.

Olivier Torrente, Directeur Financier, a été nommé le 19/09/2024 au sein du directoire mais s'est retiré en date du 09/12/2024

La société financière de la Nef est une société anonyme coopérative à directoire et conseil de surveillance. sa gouvernance démocratique est fondée sur 3 piliers : la transparence, la participation et la collaboration. La prise de décision y est partagée entre les parties prenantes de la coopérative afin que le projet de la Nef reste en permanence au plus près de l'objectif qui le guide : mettre l'argent au service du bien commun.



CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Au 31 janvier 2025, date d'établissement du présent rapport :



BENOIST DESCHAMPS, 55 ans

PRÉSIDENT DU CS, PRÉSIDENT DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS.
Indemnité perçue en 2024 au titre de sa mission de président du comité vie coopérative : 2 500 €.

Échéance du mandat : MAI 2027

Autre mandat : Directeur adjoint de la surveillance du marché et de l'exposition du public à l'Agence nationale des fréquences ; vice-trésorier de l'association Ecocum.



ÉRIC COLLOMB, 65 ans

VICE-PRÉSIDENT DU CS, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS.
Indemnité perçue en 2024 au titre de sa mission de président du comité d'audit et des risques : 2 500 €.

Échéance du mandat : MAI 2027

Autre mandat : Président du conseil de surveillance des produits plan épargne retraite et Millevie PER.



LAURE DUPIN, 46 ans

VICE-PRÉSIDENTE DU CSV, MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE.

Échéance du mandat : MAI 2027

Autre mandat : Gérante de la société SEMPP, elle-même présidente de la SAS Danù Green.



CHRISTINE DAMÊME, 67 ans

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS.

Échéance du mandat : MAI 2028



BIOCOOP SA, REPRÉSENTÉE PAR PATRICK RIBOT, 58 ans

Échéance du mandat : MAI 2028

Autre mandat : Directeur financier de Biocoop SA, représentant de Biocoop SA au conseil de surveillance de Solidar'Monde, représentant de Défibio au conseil d'administration de AVENA BIO, représentant de DEFIBIO au conseil stratégique de ALISA, représentant de Défibio au conseil Stratégique de KURA, représentant statutaire de Biocoop SA en tant que DAF au comité d'engagement de DEFIBIO.



MARIE-EMMANUELLE AUBERT, 47 ans

MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE.

Échéance du mandat : MAI 2028

Autre mandat : Présidente de la société Racines & Cimes, SASU de conseil.



MARIE-JOSÈPHE PÉCOUT-VRIGNON, 74 ans

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS.
Indemnité perçue en 2024 au titre de sa mission de présidente du comité d'éthique : 2 500 €.

Échéance du mandat : MAI 2025



PIERRE-EMMANUEL VALENTIN, 70 ans

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS.

Échéance du mandat : MAI 2027

Autre mandat : Administrateur du fonds de dotation Bio Perennis.



FÉDÉRATION TERRE DE LIENS, REPRÉSENTÉE PAR FRANÇOIS BACOT, 69 ans

MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE.

Échéance du mandat : MAI 2027

Autre mandat : Représentant de la Nef au conseil de surveillance de la société Foncière Chênelet, Coprésident de l'association territoriale Terre de Liens Bourgogne-Franche-Comté. Vice-président de la section de Saône-et-Loire de la Mutuelle Nationale Territoriale.



CLAIRE BALVA, 32 ans

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES.

Échéance du mandat : MAI 2028

Autre mandat : Administratrice de l'association Le Cercle du Coin, présidente de BC SAS, activité freelance de conseil aux entreprises. Présidente de Blockchain Partner, société de conseil (en cours de liquidation).



ANGÈLE RIGLET, 38 ans

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES.

Échéance du mandat : MAI 2028



STÉPHANIE LACOMBLEZ, 43 ans

REPRÉSENTANTE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE).

Échéance du mandat : DÉCEMBRE 2026

Autre mandat : Représentante de la Nef au conseil d'administration de l'association Les Licoornes.



CAMILLE KIRY, 28 ans

REPRÉSENTANTE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE).

Échéance du mandat : DÉCEMBRE 2026

À la suite des nominations de quatre conseillères intervenues lors de la dernière assemblée générale, concluant une période préparatoire marquée par la participation à plusieurs séances de conseil, le CS est désormais composé de 55 % de femmes et de 45 % d'hommes, respectant ainsi le seuil du genre le moins représenté fixé à 40 % par les statuts.

Plusieurs évolutions importantes ont eu lieu au début de l'année 2025 : Benoist Deschamps a remplacé Pierre-Emmanuel Valentin à la présidence du conseil et deux vice-présidents ont été nommés : Laure Dupin et Éric Collomb.

Par ailleurs, en juillet 2024, Patrick Ribot a remplacé Fabien Flécharde comme représentant de Biocoop SA. Enfin, il convient de saluer le départ du conseil de Jean-Pierre Caron, présent dans les instances de la Nef depuis sa création.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le président du CS a pour principale mission d'animer le conseil, de garantir son bon fonctionnement ainsi que sa bonne articulation avec le directoire.

Avec la nomination de deux membres, Laure Dupin et Éric Collomb, la fonction de **vice-président(e)** est désormais pourvue, permettant d'assurer la suppléance du président au besoin.

Le bureau du CS est constitué du président, Benoist Deschamps, des vice-président(e)s et des président(e)s de comités : Laure Dupin, Éric Collomb, Marie-Josèphe Pécout-Vrignon, Pierre-Emmanuel Valentin. Ce bureau n'a pas de pouvoir propre de décision et se réunit ponctuellement pour se saisir de questions urgentes ne pouvant attendre la prochaine réunion du CS. Il s'est réuni une fois, en distanciel, en 2024.

Les membres du CS bénéficient chaque année de formations spécifiques à leurs fonctions et à l'activité régulée de la Nef.

RÈGLES D'INDEMNISATION COMPENSATRICE DU TEMPS CONSACRÉ À LA COOPÉRATIVE

Jusqu'alors, les règles étaient les suivantes :

- président du CS 10 000 €
- vice-président(e) et président(e)s de comités 2 500 €

Les statuts prévoient en outre la possibilité d'allouer à certains membres des indemnités compensatrices exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur seraient confiés. Ainsi, une indemnité de 2 500 € a été versée à Jean-Pierre Caron, en juin 2024 en reconnaissance de son investissement considérable au service de la Nef depuis sa création et des mandats de représentation de la coopérative qu'il a assurés. Chaque bénéficiaire a l'initiative de demander ou non le versement des dites indemnités.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6
RÉUNIONS

97%
TAUX D'ASSIDUITÉ

ESTIMATION MOYENNE DU TEMPS ANNUEL CONSACRÉ PAR LES MEMBRES DU CS À LEUR MANDAT :

50 jours pour le président du conseil de surveillance
30 jours pour les présidents de comités
20 jours pour les autres membres

Le CS s'est réuni 6 fois en 2024, dont une fois en distanciel, en présence du directoire, et a connu un taux d'assiduité de 97 %, étant précisé qu'il est possible de participer en distanciel en cas d'impossibilité de présence physique. Un représentant du comité d'éthique non-membre du CS est invité à chaque séance. Par ailleurs, le CS organise une fois par an entre ses seuls membres élus par l'assemblée générale une séance de bilan et perspectives, intégrant une autoévaluation de son action. Enfin, la veille de chaque conseil, une réunion d'échange et de travail réunit les membres du conseil sur des thématiques d'actualité pour la coopérative.

Un projet d'ordre du jour est élaboré avant chaque séance par le président du CS, en concertation avec le président du directoire, puis soumis pour avis à l'ensemble des membres du CS, au plus tard 10 jours avant la réunion. Les documents permettant de traiter cet ordre du jour sont déposés dans un intranet réservé au CS. La mise à disposition de ces documents plus d'une semaine avant la date des CS reste un objectif à atteindre. L'animation des séances est assurée par le président du conseil, qui veille à une distribution collective de la parole, au respect des objectifs de l'ordre du jour et du temps imparti. Un bilan de séance est réalisé à chaque fin de réunion à partir d'un tour de table.

Un procès-verbal est établi, approuvé lors de la séance suivante, dans lequel sont notés la synthèse des informations fournies, les recommandations ou avis émis, les décisions prises, le résultat des votes et les éventuelles positions contradictoires exprimées.

Le CS examine chaque trimestre le rapport présenté par le directoire sur l'activité de la coopérative, accompagné de la situation financière. Annuellement, les objectifs, plans d'action et budget de l'année à venir lui sont présentés afin de recueillir ses avis et recommandations. Au mois de mars, une séance à laquelle sont convoqués les commissaires aux comptes est consacrée à l'examen des comptes annuels arrêtés par le directoire. La poursuite de la montée des risques de crédit en 2024 a par ailleurs continué à recueillir l'attention particulière du conseil, largement couverte toutefois par le fort développement des revenus issus de cette activité de crédit.

Afin d'assurer une articulation permanente entre le CS et le directoire, une réunion bimensuelle se tient entre des membres du bureau et deux membres du directoire.

Le CS dispose d'une charte de fonctionnement décrivant le code de bonne conduite de ses membres et complétant les règles statutaires, en particulier s'agissant des 4 comités dont le CS s'est doté.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Membres : Éric Collomb en assure la présidence, accompagné de deux membres du conseil, Claire Balva et Angèle Riglet, avec un membre invité du fait de son expertise dans le domaine des risques financiers, Laurent Crasson

Missions

- **Suivre** les états financiers et comptables, des risques (crédits, taux, risques opérationnels et de non-conformité), des missions d'audit et de leurs recommandations, du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- **Examiner** les limites des crédits par secteur d'activité et de manière plus générale la politique de crédit et de provisionnement.
- **Suivre** les ratios réglementaires et l'ensemble des indicateurs nécessitant un suivi par le CS, notamment ceux relatifs à l'appétit aux risques dont la Nef s'est dotée en 2024.

Au cours de l'année 2024, il s'est réuni six fois, dans les jours précédant chaque séance du CS, avec une attention toute particulière sur les risques de crédit et de taux, compte tenu du contexte économique. Il rédige un compte rendu des réunions du comité, commenté en séance du conseil.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Membres : Marie-Josèphe Pécout-Vrignon assure la présidence, accompagnée de François Bacot et de six membres extérieurs au CS : Erick Chauveau, Damien Weidert, Sophie Hamid, Blandine Bounissou, Fabienne Millien-Forestier et Adeline Schlumberger, nommée en décembre 2024.

Missions :

- **Ouvrir** les échanges avec des personnes du monde de l'économie sociale et solidaire, des sociétaires, et les instances de la Nef sur les sujets se rapportant à ses valeurs.
- **Confronter** les valeurs de la Nef avec les évolutions de son environnement et ses pratiques (prêts, outils numériques et digitaux, vie coopérative, gouvernance...)
- **Formuler** des avis et des recommandations dans une logique de réflexion permanente, d'éclairage et d'aide à la décision.

En 2024, le comité s'est réuni à neuf reprises, dont trois en visioconférence. Il s'est en particulier intéressé à la cohérence entre les pratiques professionnelles quotidiennes et le projet porté par La Nef, « être une banque éthique », en questionnant la façon dont ses valeurs s'incarnent dans l'octroi des financements, son cœur de métier (types et diversité de projets retenus, processus de sélection, existence de critères d'évaluation...) Il a également apporté sa contribution à la réflexion sur la révision des statuts. Avec huit membres, la composition femmes/hommes à 62 %, le comité est désormais dans son effectif « cible ».

Les 12 derniers mois ont à nouveau été une période dense en matière de gouvernance marquée par l'obtention « historique » de l'indépendance réglementaire. Les élargissements de la composition du directoire, du conseil de surveillance et des comités sont à inscrire dans le mouvement de structuration conduit par la Nef dans ce contexte. L'année 2024 a par ailleurs connu une seconde consultation démocratique de nos sociétaires dans le but de présenter, à l'AG, une résolution d'orientation sur le partage de la valeur. L'année 2025 s'annonce comme une année de changements à la tête des instances. La capacité à se renouveler sans cesse illustre la vitalité de notre coopérative !

COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

Membres : Benoist Deschamps en assure la présidence, avec deux autres membres du CS - Laure Dupin et Marie-Emmanuelle Aubert, qui a remplacé Éric Collomb au cours du dernier trimestre 2024 -, trois sociétaires engagé(e)s Sylvie Guyénot, Nicolas Davaze et Romain Rovera, remplaçant Mathieu Roquefort, et trois salariées de l'équipe vie coopérative, Aurélie Chabeaud, Juliette Bonnet-Byrne et Alice Duplay.

Missions :

- **Contribuer** à ce que la Nef soit le lieu d'une vie coopérative réelle, riche, active et constructive.
- **Se saisir** des questions relatives à la vie coopérative et faire des propositions au CS.
- **Faciliter** l'implication des sociétaires dans le développement de la coopérative.

En 2024, le CVC s'est réuni 21 fois en visioconférence et trois fois en présentiel. Il a élargi le nombre et l'impact des rendez-vous annuels du CVC en les ouvrant à tous les sociétaires, afin de renforcer le lien avec ceux-ci sur l'ensemble du territoire, et s'est par ailleurs fortement investi dans les ateliers de préparation à l'élaboration de la résolution relative au partage de la valeur. Parmi les sujets auxquels il s'est consacré figurent : le suivi des ateliers du congrès 2023, la rédaction du règlement intérieur coopératif adopté à l'assemblée générale 2024, les réflexions préparatoires à l'évolution des statuts, la finalisation de la nouvelle organisation territoriale de la vie coopérative, la détermination d'indicateurs de suivi de cette vie coopérative. Il participe à favoriser l'émergence de candidatures de sociétaires conventionné(e)s au CS.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Membres : Pierre-Emmanuel Valentin assure la présidence, accompagné de Marie-Josèphe Pécout-Vrignon, Benoist Deschamps, Christine Damême et Éric Collomb (depuis le 01/01/2025).

Missions :

- **Préparer** les travaux du CS en matière de nomination et de rémunération du directoire et d'indemnisation des membres du CS.
- **Procéder** à l'instruction des candidatures au CS à présenter au CS, puis à l'AG, en vue de leur élection.

Le comité s'est réuni à deux reprises en 2024, se consacrant en particulier à la finalisation de l'élargissement du directoire et à la révision du barème indemnitaire du CS. Il reste attentif à la bonne représentation des diverses parties prenantes de la coopérative et aux candidatures susceptibles d'y contribuer. Avec la préparation de la nomination de la personne qui sera le ou la futur(e) président(e) du directoire d'ici au milieu de cette année, ce comité connaît de nouveau une année importante en 2025.

LES COMPTES

DE L'EXERCICE

2024

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATIONS

LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX PRÉSENTÉS S'APPLIQUENT AUX PRINCIPAUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS. LES PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES SONT PRÉSENTÉS DANS LES DIFFÉRENTES NOTES ANNEXES AUXQUELLES ILS SE RAPPORTENT.

Les comptes annuels de la société NEF ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. La Nef utilise donc les normes comptables françaises et non IFRS (*International Financial Reporting Standard*).

La Nef a pour modèle de gestion principal la détention d'actifs jusqu'à échéance, au niveau des crédits comme des titres. Cela se traduit notamment par la comptabilisation préférentielle en titres d'investissement plutôt qu'en titres de placement.

Le compte de résultat montre l'activité de l'année en détaillant les principaux postes de produits et de charges ; il comprend des sous-totaux, aussi appelés soldes intermédiaires de gestion, qui permettent d'appréhender la façon dont se constitue le résultat de l'exercice.

Le bilan traduit la situation de la société au 31 décembre.

La colonne « actif » détaille le patrimoine de la société, qui se décompose notamment de prêts faits à ses clients ou à d'autres établissements de crédit, en titres détenus dans d'autres sociétés et en immobilisations, qui sont les biens (immeubles, véhicules, matériel informatique...) nécessaires à l'activité. La colonne « passif » répertorie les dettes de la société, notamment envers ses sociétaires (capital social, dépôts à terme) et envers d'autres établissements de crédit.

Les engagements hors bilan recensent des sommes qui n'ont pas donné lieu à des mouvements financiers, mais à des engagements par signature. Les « engagements de financement donnés » enregistrent les dossiers de crédit qui ont fait l'objet d'une décision favorable, mais dont les fonds ne sont pas encore débloqués. Les « engagements de financement reçus » enregistrent les accords de refinancement non utilisés.

Les informations présentées dans **les annexes** aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de la Nef, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 (en milliers d'euros)

ACTIF	Renvois*	31/12/2024	31/12/2023
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	2.5	142 162	71 690
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	2.3	91 743	93 063
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.5	42 425	108 364
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2.4	880 076	803 605
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	2.3	1 260	1 854
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2.3	6 415	6 970
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	2.1	4 923	4 618
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2.1	1 754	2 284
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2	4 306	3 849
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2	95	147
AUTRES ACTIFS	2.3	14 397	16 854
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.3	1 632	7 346
TOTAL ACTIF		1 191 189	1 120 646
PASSIF	Renvois*	31/12/2024	31/12/2023
BANQUES CENTRALES, CCP		0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.2	22	0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.1	1 091 174	1 033 329
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3.1	6 075	0
AUTRES PASSIFS	3.1	2 145	1 622
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.2	1 141	3 147
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6	165	55
DETTES SUBORDONNÉES	3.1	17 722	17 739
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.3	72 746	64 754
CAPITAL SOUSCRIT	1.6	69 583	63 784
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES		1 665	1 665
REPORT À NOUVEAU (+/-)		-695	-1 406
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		2 193	711
TOTAL PASSIF		1 191 189	1 120 646
HORS BILAN	Renvois*	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	56 921	53 109
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4	3 404	3 195
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	0	0
GARANTIES REÇUES	4	209 229	208 261

* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (en milliers d'euros)

	Renvois*	31/12/2024	31/12/2023
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	5.1	24 225	17 974
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	5.1	4 034	1 795
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	5.2	7	0
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	5.3	1 753	1 774
- COMMISSIONS (CHARGES)	5.3	207	171
+/- GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PLACEMENT	5.4	-149	30
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	22	31
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	81	86
PRODUIT NET BANCAIRE		21 536	17 758
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5.6	12 580	11 006
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5.6	883	966
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 073	5 786
+/- COÛT DU RISQUE	5.7	-5 580	-5 021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 493	765
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	5.8	-51	-218
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		2 442	547
+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.9	-147	92
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0	-102	73
RÉSULTAT NET		2 193	711

* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

ANNEXE

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros (k€)

AUX COMPTES

Clos le 31 décembre 2024

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LES COMPTES ANNUELS ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS, AINSI QU'AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. LES RÈGLES ET MÉTHODES DE COMPTABILISATION APPLIQUÉES SONT IDENTIQUES À CELLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

1-1 CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DÉPRÉCIATIONS

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif pour leur valeur nominale diminuée des dépréciations constituées. Les crédits rachetés à d'autres établissements sont inscrits à l'actif pour le montant du capital restant dû ; l'écart entre le prix d'acquisition et le capital restant dû est réparti sur la durée restant à courir sur chaque prêt et déduit du produit d'intérêts ; en 2024, le montant déduit s'est élevé à 3 972 k€.

Les crédits sont transférés en créances douteuses lorsqu'ils présentent un risque avéré de non-recouvrement total ou partiel, et en particulier lorsque les concours font apparaître un ou plusieurs impayés de plus de trois mois.

Dans l'encours douteux, La Nef distingue l'encours douteux compromis de l'encours douteux non compromis. Les créances douteuses compromises sont des créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Lorsqu'une créance apparaît définitivement irrécouvrable, celle-ci est sortie des actifs de la société et enregistrée en perte. À l'inverse, lorsque les retards accumulés sur un dossier sont résorbés et que le remboursement reprend normalement, le dossier est reclassé parmi les encours sains.

Les dépréciations sont déterminées au cas par cas, en tenant compte des garanties reçues. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence

en fonction de leur nature. Conformément à la réglementation, les intérêts sur créances douteuses - échus et non échus - sont intégralement dépréciés. Les intérêts courus non échus sur créances compromises cessent d'être comptabilisés à compter de leur déclassement.

En application des normes comptables, les créances douteuses font l'objet d'un calcul d'actualisation ; au 31/12/2024, ce calcul se traduit par une augmentation du montant des dépréciations de 102 k€. Ce type de dépréciation n'est pas admis en déduction du résultat pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Le niveau de risque étant différent suivant la destination des crédits, les encours sont répartis en plusieurs catégories : crédits en faveur de la création d'entreprises, crédits destinés à la consolidation ou au sauvetage d'entreprises, crédits d'investissement, crédits de trésorerie.

1-2 PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille de titres, classé selon l'intention qui préside à leur détention, est constitué de titres de placement, d'investissement et de participation.

- Pour les valeurs cotées, nous utilisons les cours de Bourse.
- Pour les valeurs non cotées, nous utilisons la valeur liquidative fournie par la société de gestion.
- Pour les titres de participation, nous utilisons la situation nette.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Titres de placement

Figurent en portefeuille de placement, les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition et intérêts courus non échus pour les titres à revenu fixe. Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont ajoutés au montant nominal des titres.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe sont classés en portefeuille d'investissement lorsqu'ils sont acquis avec l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres fait l'objet d'une imputation sur la durée résiduelle des titres, de sorte que la valeur comptable des titres correspond à l'échéance à leur valeur de remboursement. Ces écarts sont amortis selon la méthode actuarielle.

Titres de participation et entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées, acquis en vue d'une détention durable, figurent à l'actif à leur coût historique, le cas échéant diminué de dépréciations lorsque leur évaluation à la clôture de l'exercice, fondée sur la situation nette et les perspectives d'évolution, fait apparaître une moins-value latente.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court

terme, soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché.

La Nef ne détient pas de portefeuille de titres de transaction.

Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont rattachés au poste concerné.

1-3 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont décomposées par éléments constitutifs, lesquels sont amortis sur des durées différentes.

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations.

Les taux utilisés sont les suivants :

- logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciels courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers;
- constructions - façades 3,33 % (durée 30 ans);
- constructions - fondations - ossatures 2,5 % (durée 40 ans);
- constructions - équipements techniques 6,67 % (durée 15 ans);
- constructions - aménagements intérieurs 10 % (durée 10 ans);
- matériel de transport 20 % (durée 5 ans);
- matériel de bureau et informatique 25 % (durée 4 ans).

Critères de distinction entre actifs ou charges utilisés pour l'enregistrement des frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création :

→ tout projet d'immobilisations de dépenses liées à des logiciels doit indiquer concrètement l'intention de produire le logiciel concerné, de s'en servir durablement pour répondre à ses propres besoins, générer des avantages économiques futurs, et avoir une probabilité élevée de succès technique;

→ conformément à la méthodologie projet en place à la Nef, cela passe notamment par la réalisation d'études d'opportunité, d'une note de cadrage et d'un cahier des charges;

→ tout projet doit être saisi dans un outil de gestion adapté au suivi comptable du projet, maintenu par le Project Management Officer, répertoriant notamment le temps passé par les salariés sur le projet.

1-4 PASSIF SOCIAL DE L'ENTREPRISE

La société ne constitue pas de provision dans ses comptes au titre des indemnités de fin de carrière dues au personnel, mais elle verse les sommes nécessaires à une compagnie d'assurance; les sommes ainsi versées constituent une charge définitive pour l'entreprise. Aucun versement n'a été réalisé en 2024, car les montants déjà versés couvraient le besoin.

1-5 RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2024, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour le montant des pertes de crédit attendues des actifs financiers ainsi que des engagements de financement et de garantie.

1-6 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est variable. Il est composé de parts sociales A et parts B qui bénéficient d'une rémunération supérieure aux parts A.

2.1.2 - INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non remboursés	Dépréciations sur prêts et avances	Valeur nette des prêts et avances	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Dépréciations	Nette							

A. FILIALES (50 % ENVIRON DÉTENU)			2 113	1 748	365	2 482	1 093	1 389		
NEF CAPITAL PATIENT	125	100 %	125	125	0	1 385	916	468	18	-448
NEF GESTION	24	100 %	589	581	8	0	0	0	34	4
NEF SERVICE CONSEIL - NEF INVESTISSEMENT (EX. NCEM)	403	99,5 %	894	894	0	244	176	68	5	-31
SCI CÔTÉ MARGUERITE	5	99,5 %	5	0	5	853	0	853	781	-48
COCAGNE INVESTISSEMENT	1 084	45,6 %	500	148	352	0	0	0	0	-10
B. PARTICIPATIONS DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DÉTIENT ENTRE 10 ET 50 %			724	417	307	583		583		
TERRE DE LIENS GESTION	8	45 %	3	0	3	0		0	2 337	386
ÉNERGIE PARTAGÉE COMMANDITÉE	12	33 %	4	0	4	0		0	1 036	32
TAMA	300	32 %	93	30	63	0		0	4	-4
COOPÉRATIVE COCAGNE COMMANDITÉE	10	20 %	2	0	2	0		0	6	2
SCI LYON	800	15 %	120	0	120	583		583	350	9
SEFEA	981	13 %	501	386	115	0		0	8	6
C. AUTRES PARTICIPATIONS INFÉRIEURES À 10 %			1 740	29	1 711					
TOTAL PAR CATÉGORIE (A+B+C)			4 577	2 194	2 383	3 065	1 093	1 972		

2.1.2.1 - INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Total	Entreprises liées	Participations
VALEUR BRUTE TOTALE	7 642	4 595	3 047
DÉPRÉCIATIONS	-3 287	-2 841	-446
VALEUR NETTE	4 355	1 754	2 601

2. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : ACTIF

2.1.1 - VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
VALEURS BRUTES	2 464	0	0	2 464
AVANCES EN COMPTE COURANT	561	22	0	583
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES ET AVANCES	434	12	0	446
VALEURS NETTES	2 591	10		2 601
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
VALEURS BRUTES	2 113	0	0	2 113
AVANCES EN COMPTE COURANT	2 974	8	500	2 482
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES ET AVANCES	2 803	45	7	2 841
VALEUR NETTE	2 284	-37	493	1 754
DÉPÔTS DE GARANTIE	2 027	594	299	2 322
VALEUR NETTE DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS	6 902			6 677

Les dépôts de garantie correspondent à 299 K€ de certificats d'association et 1 728 K€ de certificats d'associés acquis auprès du FGDR (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution). Ces acquisitions sont obligatoires dans le cadre de la garantie apportée par le FGDR aux déposants de la Nef.

Compte tenu de la date d'établissement des comptes annuels, les informations concernant les filiales concernent les comptes 2024, mais celles sur les autres participations figurant dans le tableau peuvent avoir trait à un exercice antérieur. La Nef a analysé le poids des agrégats de ses filiales qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation si des comptes consolidés étaient établis. En cumulé, aucun de ces agrégats n'est apparu comme significatif. Il a été considéré que les dispositions du règlement n° 2020-01 du 9/10/2020 de l'Autorité des normes comptables étaient respectées et qu'il n'était pas utile de produire des comptes consolidés. Les informations sur les résultats des principales filiales et participations sont données dans le tableau ci-dessus. Leurs activités sont présentées ci-après.

Nef Capital patient est une société de capital-risque créée en 2015 détenue à 100 % par la Nef. Elle a pour objet de prendre des participations dans des entreprises clientes ou non de la Nef. Elle a racheté en 2019 les parts que la Nef détenait dans le fonds Sens. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité autre que détenir quelques participations d'entreprises de l'ESS.

Nef Service Conseil (anciennement Nef Investissement) est une filiale de la Nef créée en 2007 pour gérer des Fonds communs de placement à risque (FCPR). La Nef a acquis la totalité des parts. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité. Elle a pour vocation d'être fermée à court terme. L'écart entre la valeur du capital et la valeur brute des titres est lié à un « coup d'accordéon ». La Nef a ainsi passé une dépréciation totale sur la valeur de ses titres et Nef Service Conseil a pu améliorer la situation de ses capitaux propres.

La SCI Côté Marguerite a été créée pour faciliter la gestion des locaux de la Nef. Elle est locataire d'environ 37 % de l'immeuble Woopa de Vaulx-en-Velin, dont le propriétaire est la société Allianz Pierre; elle sous-loue ses locaux à la Nef et à plusieurs autres sociétés. Le résultat comptable de cette société est comptabilisé en charges ou produits dans les comptes de la société financière.

Nef Gestion assure depuis mi-2018 la gestion de la plateforme Internet de dons Zeste. Cette activité a été arrêtée courant 2023. L'écart entre la valeur du capital social (24 k€) et la valorisation brute des titres (589 k€) s'explique par la

réalisation d'un « coup d'accordéon » en 2018. La Nef a ainsi passé une dépréciation sur la valeur de ses titres (581 k€) et Nef Gestion a pu retrouver une situation de capitaux propres positifs.

Coopérative Cocagne, Terre de Liens gestion, Énergie Partagée sont des sociétés de gestion de fonds dédiés.

TAMA (coopérative européenne), créée en 2013, a pour objet la promotion et le développement en Europe de projets citoyens de l'économie solidaire en stimulant l'investissement direct en temps et en argent des citoyens et des réseaux de la société civile.

SCI Lyon abrite un centre de coworking; la Nef détient des parts ainsi qu'un compte courant rémunéré.

SEFEA (Société européenne de finances éthiques et alternatives) regroupe plusieurs intervenants majeurs dans la finance éthique en Europe.

2.1.3 - PORTEFEUILLE TITRES

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	31/12/2024	31/12/2023
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		92 600	92 600	94 100
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		720	720	924
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		-1 686	-1 686	-2 073
CRÉANCES RATTACHÉES		103	103	113
DÉPRÉCIATIONS		0	0	0
VALEUR NETTE BILAN		91 737	91 737	93 063
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		997	997	1 713
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		0	0	2
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		0	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES		124	124	140
DÉPRÉCIATIONS		0	0	0
VALEUR NETTE BILAN		1 121	1 121	1 854
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	6 705	0	6 705	6 970
DÉPRÉCIATIONS	-145	0	-145	0
VALEUR NETTE BILAN	6 560	0	6 560	6 970
TOTAL	6 560	92 858	99 419	101 888

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	Total 2023	Total 2022
VALEURS ESTIMATIVES				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	85 102	85 102	86 046
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	991	991	1 478
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	7 247	0	7 247	7 392
PLUS ET MOINS VALUE LATENTES				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	-6 635	-6 635	-7 017
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	-131	-131	-376
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	541	0	541	421

Les titres d'investissement ont une maturité moyenne de 43 mois, ils sont adossés à des ressources de même durée à hauteur de 32 447 k€ provenant de comptes à terme de la clientèle et de TSR à plus de 43 mois, ainsi que de livrets de la clientèle pour 60 411 k€. Les moins-values latentes sur les titres d'investissement sont liées au contexte de remontée des taux. Conformément à l'article 2342-3 du règlement ANC 2014-07, les moins-values latentes n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation. En effet, il n'existe pas de forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à leur échéance. La Nef a ainsi enregistré ces titres dans la catégorie titres d'investissement et s'est engagée de ce fait à les conserver jusqu'à maturité.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

2.2.1 - VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	755	1 320	1 434	641
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	8 031	1 395	0	9 426
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	911	8	53	866
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49	0	22	27
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	376	5	7	374
MATÉRIEL INFORMATIQUE	785	0	11	773
AUTRES IMMOBILISATIONS	6	0	0	6
TOTAUX	10 913	2 728	1 527	12 113

Les immobilisations en cours ont trait à des travaux d'amélioration de notre logiciel bancaire.

2.2.2 VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
LOGICIELS	4 937	823	0	5 760
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	871	20	48	843
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	352	11	6	357
MATÉRIEL INFORMATIQUE	705	29	11	723
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49	0	22	27
AUTRES IMMOBILISATIONS	2	0	0	2
TOTAUX	6 916	883	87	7 712

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations ; les taux utilisés sont les suivants : Logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciels courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers ; Constructions - Façade 3,33 % (durée 30 ans) ; Constructions - Fondation - Ossature 2,5 % (durée 40 ans) ; Constructions - Équipements techniques 6,67 % (durée 15 ans) ; Constructions - Aménagements intérieurs 10 % (durée 10 ans) ; Matériel de transport 20 % (durée 5 ans) ; Matériel de bureau et informatique 25 % (durée 4 ans).

2.3 - AUTRES ACTIFS

	VNC au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	VNC à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	755	1 320	1 434	641
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	3 094	1 395	823	3 666
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	40	8	25	23
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	24	5	12	17
MATÉRIEL INFORMATIQUE	80	0	30	50
MATÉRIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS	4	0	0	4
TOTAUX	3 997	2 728	2 324	4 401

2.3.1 - VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	12 532	45 616	33 486	109	91 743
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	39 300	457	0	2 668	42 425
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	27 191	68 026	323 829	425 004	36 027	880 077
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0	0	1 142	0	118	1 260
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0	0	6 415	0	6 415
DÉPÔTS DE GARANTIE VERSÉS	0	0	0	0	58	58
DÉBITEURS DIVERS	687	2 061	5 854	2 865	2 873	14 339
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES	1 404	0	0	0	0	1 404
PRODUITS À RECEVOIR	0	0	0	0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS DÉBITEURS	227	0	0	0	0	227
TOTAL DES CRÉANCES	29 510	121 919	376 898	467 770	41 852	1 037 949

Le poste « Débiteurs divers » inclut 11 420 k€ de primes liées à des rachats de crédits ; cette somme est répartie selon la durée restant à courir sur les prêts concernés.

2.4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

2.4.1 RÉPARTITION DU RISQUE SUR L'ENCOURS DES PRÊTS AU 31/12/2024

Destination des crédits	Critères d'analyse	Encours sain	Encours douteux	Encours douteux compromis	Ensemble des prêts	Ensemble en %
CRÉDITS POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	1208	133	156	1497	43%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	81%	9%	10%	100%	
	ENCOURS	176 071	16 814	13 408	206 293	23%
	ENCOURS EN %	85%	8%	6%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	-5	-3 665	-11 242	-14 912	59%
CRÉDITS POUR LA CONSOLIDATION D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	8	0	1	9	0%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	89%	0%	11%	100%	
	ENCOURS	392	0	75	467	0%
	ENCOURS EN %	84%	0%	16%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	0	-23	-23	0%
CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS	NOMBRE DE PRÊTS	1206	66	75	1347	39%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	90%	5%	6%	100%	
	ENCOURS	569 478	8 532	8 594	586 604	65%
	ENCOURS EN %	97%	1%	1%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	-1 601	-6 340	-7 941	32%
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	NOMBRE DE PRÊTS	307	188	18	513	15%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	60%	37%	4%	100%	
	ENCOURS	22 059	1 369	3 061	26 488	3%
	ENCOURS EN %	83%	5%	12%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	-635	-1 653	-2 289	9%
RACHATS DE CRÉDITS	NOMBRE DE PRÊTS	91	1	0	92	3%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	99%	1%	0%	100%	
	ENCOURS	79 697	1 463	0	81 161	9%
	ENCOURS EN %	98%	2%	0%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	0	0	0	0%
ENSEMBLE DES PRÊTS EN COURS	NOMBRE DE PRÊTS	2 820	388	250	3 458	100%
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	82%	11%	7%	100%	
	ENCOURS	847 697	28 178	25 138	901 013	100%
	ENCOURS EN %	94%	3%	3%	100%	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	-5	-5 902	-19 258	-25 165	100%
	TAUX DE DÉPRÉCIATION GLOBAL	0%	-21%	-77%	-3%	-2%

L'encours des prêts a augmenté de 10% en 2024. Les prêts douteux représentent 5,9% de l'encours, les crédits en faveur de la création d'entreprises sont les plus risqués, puisque 15% de l'encours de ce secteur est provisionné. Les crédits douteux sont en moyenne provisionnés à hauteur de 47%.

2.4.2 - VARIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

	31/12/2024	31/12/2023	Évolution
VALEUR BRUTE DES CRÉANCES DOUTEUSES	53 316	45 424	17%
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	-25 165	-19 639	28%
VALEUR NETTE DES CRÉANCES DOUTEUSES	28 151	25 785	9%

2.4.3 - AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	Encours fin 2024	Encours fin 2023	% des fonds propres
BIOCOOP SA	606	836	0,83%

2.4.4 - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

	31/12/2024
SUR PRÊTS DE TRÉSORERIE	45
SUR PRÊTS D'ÉQUIPEMENT	4186
SUR PRÊTS IMMOBILIERS	1
SUR PRÊTS PARTICIPATIFS	18
SUR PRÊTS DOUTEUX	73
DÉPRÉCIATION DES INTÉRÊTS COURUS DOUTEUX	-65
TOTAL DES INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	4 258

2.5 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Depuis 2024, les comptes de la Société financière de la Nef n'entrent plus dans le périmètre de consolidation des risques du Crédit Coopératif.

2.5.1 - DÉPÔTS ET PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2024	31/12/2023	Évolution
BANQUE DE FRANCE	142 162	71 690	98%
COMPTE À VUE BPCE*	4	182	-98%
DÉPÔTS À TERME À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES*	39 300	96 300	-59%
DÉPÔT À VUE OU À DURÉE INDÉTERMINÉE CHEZ LE CRÉDIT COOPÉRATIF*	431	1 493	-71%
DÉPÔT À VUE À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES*	560	579	-3%
DÉPÔTS À VUE CHEZ NATIXIS*	0	6 115	-100%
DÉPÔT À TERME SEFEA	457	707	-35%
AUTRES	140	152	-8%
INTÉRÊTS COURUS	1 533	2 838	-46%
TOTAUX	184 587	180 054	3%

2.6 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

2.6 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Dépréciations à la fin de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS	19 640	10 635	4 986	25 288
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 236	51	0	3 287
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	55	113	3	165
TOTAUX	22 932	10 798	4 989	28 740

3 - DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : PASSIF

3.1 - VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					22	22
COMPTES À TERME DE LA CLIENTÈLE	19 638	35 517	50 645	20 969		126 769
LIVRETS					883 459	883 459
CLIENTÈLE FINANCIÈRE	1 450		4 625			6 075
COMPTES DE PASSAGE					16 839	16 839
COMPTES À VUE					63 407	63 407
INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS					699	699
CRÉDITEURS DIVERS					2 145	2 145
COMPTES DE RÉGULARISATION					1 141	1 141
DETTE SUBORDONNÉE			3 000	14 600	122	17 722
TOTAL DES DETTES	21 089	35 517	58 270	35 569	967 834	1 118 278

Les dettes subordonnées ont été souscrites par le Fonds européen d'investissement (FEI), la Banque alternative suisse (BAS) et le fonds d'épargne salariale FPS Mirova Solidaire ; elles sont destinées à renforcer les fonds propres et le ratio de solvabilité. Sur l'année 2024, 1 581 comptes bancaires inactifs ont été clôturés, qui ont entraîné un dépôt de 598 k€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations. À fin décembre 2024, 6 272 comptes bancaires étaient recensés inactifs, pour un montant total estimé à 31 881 k€. Les dettes envers les établissements de crédit sont constituées par des comptes à vue chez Natixis. Cela correspond au fait que la Nef utilise les services de Natixis pour sa connexion au système interbancaire (virements/prélèvements SEPA pour ses livrets, comptes à vue, débloqués de ses crédits, etc.). Le solde de ce compte correspond chaque jour à la somme de l'argent reçu et envoyé par les clients de la Nef et les débloqués crédits effectués par la Nef. Il a vocation à rester à un faible niveau. Au 31/12/2024, il était très légèrement en négatif.

3.2 - ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024	Évolution
CAPITAL EN EUROS	63 784	8 168	2 369	69 583	9 %
RÉSERVES	1 665	0	0	1 665	0
REPORT À NOUVEAU	-1 406	0	711	-695	49 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	711	2 193	-711	2 193	208 %
ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES	64 754	10 361	2 369	72 746	12 %
NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	48 057	2 182	794	49 445	3 %

En 2024, 271 999 nouvelles parts sociales de 30€ chacune ont été souscrites par les sociétaires et 78 974 leur ont été remboursées. Le résultat bénéficiaire de 2023 s'élevant à 711 316,13€ a été affecté à la diminution du compte de report à nouveau. Pendant l'exercice 2024, 2 379 k€ de demandes de remboursement de parts ont été enregistrées, qui seront remboursées après l'assemblée générale de mai 2025.

4 - INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les engagements de financement donnés correspondent aux prêts accordés, mais non encore débloqués (56 921 k€).
Les engagements de garantie donnés correspondent à des garanties données à la clientèle (3 404 k€).
Les engagements de garantie reçus viennent en couverture de l'encours des crédits, ils ont été accordés par des clients ou des fonds de garantie (209 929 k€).

5 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	31/12/2024	31/12/2023
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	5 100	3 070
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	17 703	13 756
SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 284	945
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	139	203
TOTAL INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	24 225	17 974
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	0
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-14	0
AUTRES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-3 061	-889
TOTAL INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-4 034	-1 795
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	20 191	16 179

Le retour à des taux d'intérêt plus rémunérateurs depuis deux ans entraîne une hausse importante des produits nets d'intérêts (+25 %). L'étalement de la prime de remboursement lié aux opérations de rachat de crédits est comptabilisé en diminution des produits d'intérêts (par parallélisme avec le traitement recommandé par le règlement ANC 2014-07 pour les primes ou les décotes liées aux titres à revenus fixes).

5.2 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/2024	31/12/2023
DIVIDENDES	7	0

5.3 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 753	1 774
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-20	-13
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-187	-158
TOTAL PRODUITS NET DES COMMISSIONS	1 546	1 603

5.4 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2024	31/12/2023
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT	0	0
PLUS-VALUES DE CESSION	2	30
MOINS-VALUES DE CESSION	-6	0
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT	-145	0
SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR OPÉRATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS	-149	30

5.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES REFACTURÉES À D'AUTRES SOCIÉTÉS	1	2
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	21	29
PRODUITS RÉTROCÉDÉS	-48	-43
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-32	-43
SOLDE DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-59	-55

5.6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES DE PERSONNEL	-7 192	-6 466
IMPÔTS ET TAXES	-352	-361
SERVICES EXTÉRIEURS	-5 020	-4 130
QUOTE-PART SUR OPÉRATIONS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE FAITES EN COMMUN	-1	-48
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-15	-2
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-12 580	-11 006

5.6.1 - EFFECTIFS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

	2024	2023
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PENDANT L'ANNÉE	124	119
EFFECTIF EN FIN D'ANNÉE	128	120

5.6.2 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

	2024
RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	340
JETONS DE PRÉSENCE	0
DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	10
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	110
MOYENNE DES SOMMES VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES*	82

La rémunération brute globale des membres du directoire comprend les rémunérations de toutes natures (salaires, indemnités de mandat, avantages en nature). L'entreprise est en conformité avec son agrément d'entreprise solidaire*.

5.7. COÛT DU RISQUE

	31/12/2024	31/12/2023
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-10 635	-11 034
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	-3 509	-1 836
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	-144	-1 033
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	5 007	3 008
COMPENSATION FEI	3 701	5 873

COÛT DU RISQUE	-5 580	-5 021
----------------	--------	--------

5.8. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2024	31/12/2023
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	0	-3
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-51	-217
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	1
SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉ	-51	-218

5.9. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2024	31/12/2023
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-113	-6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-61	-89
PLUS-VALUES DE CESSION SUR TITRES	0	0
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3	156
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17	19
PLUS-VALUES DE CESSION SUR IMMOBILISATIONS	5	12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-147	92

6. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Nef a calculé son impôt sur les sociétés en prenant en compte les déficits reportables conformément aux règles en vigueur (déficit fiscal reportable de -1917 k€). En parallèle, la Nef a bénéficié d'un crédit d'impôt famille et d'un crédit d'impôt mécénat.

La Nef a obtenu son autonomie pour exercer son activité en toute indépendance, c'est-à-dire sans l'adossement du Crédit Coopératif qui garantissait sa solvabilité et sa liquidité à la suite de la décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. La convention qui liait la Nef et le Crédit Coopératif a été résiliée en date du 19/08/2024.

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2020	2021	2022	2023	2024
1. CAPITAL					
A CAPITAL SOCIAL (en €)	47 360 970	49 718 940	55 923 540	63 783 990	69 583 260
B NOMBRE DE PARTS EXISTANTES	1 578 699	1 657 298	1 864 118	2 126 133	2 319 442
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en €)					
A CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	10 338 641	11 728 474	14 245 605	17 926 477	21 705 802
B RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	834 065	3 366 829	2 891 131	3 756 835	5 104 724
C IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	0	155 415	-67 121	-72 637	102 278
D PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	0	0	0	0	0
E RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	-790 711	2 707 420	505 490	711 316	2 192 575
F RÉSULTAT DISTRIBUÉ	0	0	0	0	0
3. RÉSULTAT PAR PART DE CAPITAL (en €)					
A RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS MAIS AVANT CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	0,53	2,03	1,55	1,77	2,20
B RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	-0,50	1,63	0,27	0,33	0,95
C DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « A »	0	0	0	0	0,16
D DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « B »	0	0	0	0	0,16
4. PERSONNEL					
A EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	93	108	108	119	124
B MONTANT DE LA MASSE SALARIALE (en €)	3 382 206	3 760 345	4 061 995	4 360 563	4 617 893
C MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES...) (en €)	1 160 917	1 593 708	1 481 693	1 688 909	1 878 663

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société financière de la Nef,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société financière de la NEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014..

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil de surveillance consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société financière de la NEF par l'assemblée générale du 16 mai 2020 pour le cabinet RSM Paris et du 21 mai 2022 pour le cabinet Exponens Conseil et Expertise.

Au 31 décembre 2024, le cabinet RSM Paris était dans sa 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exponens Conseil et Expertise dans sa 21^{ème} année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé confor-

mément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Risque identifié

La NEF comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités pour un montant de 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 comme indiqué dans les notes 1.1 et 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les dépréciations sont estimées sur base individuelle en se fondant sur la valorisation du bien mis en garantie et sur des taux de récupérations historiques construits après le passage en douteux des créances concernées.

L'estimation des dépréciations et des provisions fait appel au jugement et relève d'estimations comptables du fait de l'incertitude sur les montants qui seront recouverts ainsi que des délais pour les recouvrer.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces postes dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction s'agissant de la détermination des flux futurs estimés ainsi que de la valeur des garanties associées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sous-jacentes et le bien-fondé des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le montant comptabilisé au titre des dépréciations des créances à l'actif du bilan. Nous avons :

- pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne relatif à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des dépréciations,
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures y compris les contrôles informatiques pertinents,
- contrôlé le respect des règles de déclasserment des « encours sains » en « encours douteux »,
- testé la qualité des états clés émanant du système d'information.

Concernant les dépréciations, nos procédures d'audit substantives ont été les suivantes :

- contrôler l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ainsi que les hypothèses retenues pour la détermination du taux de recouvrement des créances pour les contreparties en procédure collective,
- s'assurer par sondage, de la correcte valorisation des garanties,
- tester au 31 décembre 2024, sur une sélection de dossiers de crédit les plus significatifs, les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles y afférentes.

Nous avons également apprécié les informations présentées dans les notes 1.1 « Règles et méthodes comptables - crédits à la clientèle et dépréciations » et 2.4 « Notes aux opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant

notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Exponens Conseil et Expertise

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien Martineau
Associé

Nathalie Lutz
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la Société Financière de la NEF, En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à ce même article et relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Exponens Conseil et Expertise

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien Martineau
Associé

Nathalie Lutz
Associée

NOUS SOMMES UNE BANQUE ÉTHIQUE

**100%
TRANSPARENTE**

Nous publions chaque année la liste complète de nos financements. Chacun sait vraiment où va son argent.

INDÉPENDANTE

Nous sommes un établissement de crédit et décidons nous même de nos financements. Nous ne sommes rattachés à aucun autre établissement bancaire.



qui défend **UN CIRCUIT COURT DE L'ARGENT** sans activité sur les marchés financiers.



UN DES PLUS FAIBLES IMPACTS CARBONE EN FRANCE

Pour 1€ investi, la Nef émet 4 fois moins que la moyenne des banques françaises.
(Source : Carbon4 Finance 18/01/22)



EXPERTE DU FINANCEMENT DES PROJETS À IMPACT DEPUIS 1988

Filière bio, énergie renouvelable, médico-social, insertion, économie circulaire, commerce équitable, culture, etc...

**100%
COOPÉRATIVE**

La Nef appartient à ses sociétaires, particuliers et professionnels.

POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL SYNTHÉTIQUE

Nous nous attachons à tenir nos engagements de transparence et de pédagogie. Le rapport annuel est un document essentiel pour nos sociétaires. Il contient toutes les informations nécessaires à la prise de décision et au vote en assemblée générale. Ce rapport synthétique a pour objectif d'accompagner chacune et chacun dans la compréhension du fonctionnement de notre banque éthique coopérative, de ses engagements et de son impact.

Découvrez le rapport annuel complet >



FLORA MÉRINDOL - ILLUSTRATRICE

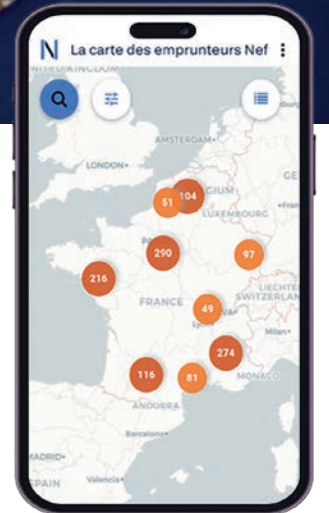
Flora Mérindol est une illustratrice grenobloise, mais aussi une ancienne salariée de la Nef. Après 6 années passées au poste de banquière itinérante elle a choisi de quitter la finance éthique pour se consacrer à l'illustration et à la créativité. Elle réalise des illustrations sur commande pour les professionnels ou les particuliers, elle crée des séries d'illustration qu'elle expose et anime également des ateliers de modèle vivant sur Grenoble. Nous avons voulu l'encourager dans cette reconversion en lui proposant d'illustrer le rapport annuel et la liste des prêts et nous en sommes ravies !

Vous pouvez suivre son travail → sur Instagram : @merindol.flora → sur son site internet : floramerindol.fr

ATELIER DENATURE - DIRECTRICE ARTISTIQUE ET GRAPHISTE ÉCORESPONSABLE

Derrière l'atelier Denature se cache Ludvine Dormes, elle accompagne les marques et organisations engagées et naissantes comme installées à raconter leurs histoires visuellement avec une communication qui allie écoresponsabilité, esthétisme et singularité. Créatrice d'un cours sur l'éco-conception graphique, nous avons décidé de lui confier la réalisation du rapport annuel et de la liste des prêts pour sa démarche et ses conseils visant à réduire l'impact sur l'environnement de nos imprimés.

Vous pouvez suivre et découvrir son travail → sur Instagram : @atelierdenature → sur son site internet : atelierdenature.fr



100 % TRANSPARENTE

La Nef est le seul établissement bancaire à publier chaque année la liste complète de ses financements. Vous savez vraiment où va votre argent. Depuis la création de la Nef, nous sommes engagés dans la gestion transparente et responsable des fonds qui nous sont confiés. Savoir c'est bien, comprendre c'est mieux : nous vous donnons les clés de lecture pour comprendre simplement le fonctionnement de notre activité bancaire.

Découvrez les listes de nos financements >



Découvrez la cartographie de nos projets financés >



Retrouvez plus d'information sur notre vie coopérative, notre projet de banque éthique, nos emprunteurs et sur la finance éthique !



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des parts sociales de la Nef. Le capital investi en parts sociales n'est pas garanti. www.finansol.org



La Nef est la seule banque française agréée ESUS, un agrément reconnaissant les entreprises de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) à forte utilité sociale.



Membre de la FEBEA (Fédération des Banques Éthiques Alternatives Européennes) la Nef respecte l'ensemble des critères de la Charte de la FEBEA qui définit une banque éthique

La Nef est un établissement de crédit spécialisé, habilité à recevoir des fonds du public.

Direction artistique et design graphique : Ludvine Dormes de l'Atelier Denature - www.atelierdenature.fr
Illustrations : Flora Mérindol @merindol.flora

Crédit photographiques : Productions Bistanclaque

Imprimé sur papier FSC 100 % recyclé avec des encres végétales conformes à la législation européenne 94/62 EC sur les emballages.
Impression : IDMM Imprimerie, certifié Imprim'vert et PEFC - Avril 2025





NOUS CONTACTER : 04 81 65 00 00

WWW.LANEF.COM

La Société financière de la Nef est une société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé par la Banque de France. RCS Lyon B 339 799 116 / NAF 6492Z / ORIAS 09050786 / Siège social : Immeuble Woopa - 8 avenue des Canuts - CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex